

SERVICE PRODUCTION & DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

250 rue Monplaisir
64800 BENEJACQ

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service

EAU POTABLE

Exercice 2025



*En application des articles **L. 1411-13** et **L2224-5** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, (modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages- art. 31.) et de l'article **L. 131-9** du **code de l'environnement***

PRÉAMBULE

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable, est un rapport obligatoire.

Le Président de la CCPN présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le Président y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel et qui sont transmis par voie électronique au système d'information SISPEA prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Il définit, en tenant compte de la taille de l'EPCI, les modalités d'application de cette transmission, (facultative pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 3 500 habitants), et en fixe l'entrée en vigueur depuis le 31 décembre 2015.

Le service d'eau et d'assainissement de la CCPN est soumis aux dispositions du présent article.

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté au bureau du service des eaux et dans les mairies ou sur le site paysdenay.fr et seapan.fr.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service

Le président a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

Présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

En intercommunalité, le conseil municipal de chaque commune adhérent à la Communauté de communes du Pays de Nay est destinataire du rapport annuel adopté par l'établissement. Le maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports qu'il aura reçus de la Communauté de communes du Pays de Nay, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

SOMMAIRE

I. GENERALITES 1**II. PRESENTATION DU SERVICE..... 3**

- 1- Organisation 3
- 2- Fonctionnement..... 3

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME 5

- 1- Linéaire des réseaux 5
- 2- Ouvrages 6
- 3- Ressources en eau 7
 - 3.1 Volumes achetés aux collectivités adhérentes 7
 - 3.2 Volumes produits 7
 - 3.3 Total des volumes d'eau potable sur l'année..... 8
- 4- Volumes mis en distribution et vendus (période de relève) 8
- 5- Rendements 9
 - 5.1 Lestelle..... 10
 - 5.2 Arbéost 10
 - 5.3 Ferrières..... 10
- 6- Nombre d'abonnés 11
 - 6.1 Volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune..... 11
 - 6.2 Volume consommé par point de consommation..... 12
- 7- Etude de nouveaux branchements ou interventions 14
 - 7.1 Instruction dossiers d'urbanisme 14
 - 7.2 Réception des demandes de branchements ou d'intervention AEP/EU : 16
 - 7.3 Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU : 19
- 8- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2024..... 19

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE..... 20

- 1- Réseau de distribution 20
 - 1.1 Rendement du réseau de distribution 20
 - 1.2 Indice linéaire des volumes non comptés 21
 - 1.3 Indice linéaire de pertes en réseau 21
 - 1.4 Indice de pertes par abonnés 21
 - 1.5 Indice linéaire de consommation en réseau 22
 - 1.6 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées..... 22
 - 1.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable..... 23
 - 1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 25
- 2- Qualité de l'eau 25
 - 2.1 Unité de distribution : Plaine de Nay..... 25
 - 2.2 Unité de distribution : Nay Ouest..... 26
 - 2.3 Unité de distribution : Bordes-Angaïs 26
 - 2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 26
- 3- Consommation énergétique 27
- 4- Les produits de traitement 28

V. INDICATEURS FINANCIERS

1- Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2024	29
2- Prix du service de l'eau potable	29
3- Le prix de l'eau	29
3.1 Evolution du tarif de l'eau	29
3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m ³	30
3.3 Comparatif tarification Eau potable	31
4- Budget du Service 2024	32
4.1 Recettes de la collectivité	32
4.2 Encours de la dette et montant des annuités de remboursement	33
4.3 Durée d'extinction de la dette	33
4.4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité	33
4.5 Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes	33
4.6 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	34

VI. BILAN RELATION CLIENTELE..... 35

1- Bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2024	35
2- Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés	36
3- Bilan sur les modalités de paiement (mensualisation et prélevés) et les trimestrialisés	36
3.1 La mensualisation	36
3.2 Le prélèvement à échéance	Erreur ! Signet non défini.
4- Bilan de la facturation	37

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME D'EAU..... 38

1- Travaux 2024	38
2- Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages	38

VIII. SYNTHESE 39**IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2029 40**

1- Travaux et contrôles	40
2- Études et prospectives	40
3- Fonctionnement du service	40

X. ANNEXE 41

Annexe 1 : Répartition des interruptions d'eau non programmées par commune	42
Annexe 2 : Synthèse de la qualité de l'eau distribuée	43
Annexe 3 : Facture de 120 m³	51
Annexe 4 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages	53
Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice	54
Annexe 6 : Note d'information de l'Agence de l'Eau « EAU Grand Sud-Ouest »	55

I. GENERALITES

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a délibéré pour la prise de compétence en termes d'assainissement collectif des eaux usées et d'eau potable (production et distribution), du pluvial en zones urbaines et agglomérées et de la Gestion des Milieux aquatiques et de la prévention contre l'inondation.

Elle a donc récupéré la compétence assainissement collectif sur les 29 communes adhérentes et a repris la suite de la gestion des ouvrages du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN) qui était déjà une structure intercommunale créée le 1^{er} janvier 2014. Ce Syndicat était issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPaN) et du Syndicat d'Eau Potable du Pays de Nay (SEPPaN lui-même issu des fusions des SIAEP Plaine de Nay et Nay Ouest en 2012).

Le siège du service eau et assainissement se situe dans l'enceinte des bâtiments de la CCPN, créée au 1^{er} janvier 2014, dans la zone PAE Monplaisir à Bénéjacq.

Une antenne technique composée des bureaux de l'unité eau potable et d'un dépôt des fournitures du service a été construite en 2018 à proximité de la CCPN.

Le service public d'eau potable (production et distribution) de la Communauté de communes du Pays de Nay exerce donc ses activités sur les 26 communes du territoire (ne sont pas desservies : Narcastet, Saint-Vincent et Labatmale) :

- Saint-Vincent et Labatmale sont sous DSP SAUR/SATEG.
- Narcastet est desservie en eau potable par le SMEP de Jurançon et son délégataire de service public est AGUR.
- Assat et Pardies-Piétat sont desservies en plus de la CCPN par le SMEP de Jurançon et le délégataire de service public AGUR.

Comme illustré sur la carte page suivante, les compétences EU/AEP sont assez diverses sur le territoire, des communes sont gérées par d'autres collectivités en matière d'eau et avec des prestations pour certaines pour l'assainissement collectif.



II. PRESENTATION DU SERVICE

1- Organisation

Le personnel du service est composé d'agents mutualisés entre celui de l'eau et celui de l'assainissement. Il comprend :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du suivi du service, des études, suivi des travaux et du budget...,
- 2 techniciens principaux,
- 3 techniciens,
- 2 agents de maîtrise,
- 7 adjoints techniques,
- 4 adjoints administratifs (agent administratif, comptable, gestion clientèle).

Personnel dédié au service de l'eau potable :

- 1 directeur (ingénieur principal) en charge du pilotage du service,
- 1 technicienne, responsable de l'exploitation,
- 1 technicien responsable des travaux AEP,
- 2 agents de maîtrise,
- 4 adjoints administratifs (GRC, coordination tournées et relèves, facturation, comptabilité),
- 3 adjoints techniques (clientèle et travaux).

→ Au total **9.8 ETP** sont dédiés au service de l'eau potable (2.95 ETP pour l'administratif et 6.85 pour le côté technique).

2- Fonctionnement

Le service eau et assainissement de la CCPN est organisé avec des « **unités opérationnelles** » exerçant des missions de service public bien spécifiques rattachées aux budgets annexe dédiés :

- **La direction**, qui gère le service, mesure les enjeux et déploie les moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public,
- **Le service administratif et financier** (et la Gestion Relation Clientèle : GRC),
- **Le bureau d'études** (DICT plans, SIG, études hydrauliques, branchements des particuliers, suivi des grands projets de réseaux et de postes de relevage, appui avec Moe externe pour les STEP),
- **L'unité Assainissement collectif eaux usées** avec un budget annexe : entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration. Unité importante comprenant aussi :
- **L'unité SPANC**,
- **L'unité Police de branchements**, (*diagnostic à la caméra, urbanisme, contrôles de conformité et police de branchements...*).
- **L'unité Exploitation eau potable** avec un budget annexe : gestion des réseaux d'adduction et distribution, et exploitation de la production (sources et forage) et des réservoirs, compteurs, déplacement de branchements et contrôles de tous ces ouvrages.
- **L'unité Pluvial/Gémapi** : depuis le 1^{er} janvier 2018 avec 2 budgets annexes :
 - Gestion du fonctionnement et des investissements sur les ouvrages pluviaux en zones urbaines agglomérées en relation avec les zones urbanisées ou urbanisables (pas la compétence voirie),
 - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Gave de Pau.
 - L'aménagement des bassins versants
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
 - La défense contre les inondations
 - La protection et la restauration des zones humides

D'une manière générale, pour les deux compétences précitées, le service est compétent pour :

- Initier, financer et mener toutes les études de toutes natures (techniques, administratives, financières, etc...) nécessaires au bon exercice de ces compétences : études préalables, de définition, de programmation, d'évaluation, etc. ;
- Choisir le mode de gestion du service, engager toutes les démarches associées et se doter de l'ensemble des moyens nécessaires ;
- Assurer l'exploitation (production et distribution), le maintien en bon état de fonctionnement et le développement nécessaire des ouvrages mis à sa disposition par les communes membres, assurer l'exploitation de la collecte et le traitement des eaux usées ;
- Assurer le financement et la maîtrise d'ouvrage de tous travaux en rapport avec ses compétences, notamment de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou de premier établissement sur ses propres ouvrages et ceux mis à disposition.

Le service est également compétent pour assurer des prestations de service en se rattachant à son objet pour ses membres ou pour des personnes publiques extérieures, selon les règles en vigueur.

Il peut également être coordonnateur de commandes publiques.

Il peut en outre assurer dans son domaine de compétences, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier ainsi que diverses études.

Le service eau potable est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2016.

Gestion du service	- Application du règlement de service, - Surveillance et entretien des installations, - Relève des compteurs.
Gestion des abonnés	- Accueil des usagers, traitement des doléances, - Facturation.
Mise en service	- Des branchements.
Entretien	- De la voirie, - De l'ensemble des ouvrages, - Des branchements, des compteurs, - Des captages, - Des canalisations, - Du génie civil, - Des clôtures, - Des équipements électromécaniques, - Des ouvrages de traitement.
Renouvellement	- Des branchements < 10 ml, des branchements > 10 ml, - Des branchements plomb, - De la voirie, - Des canalisations, et des canalisations < 6 m, - Des captages, - Des forages, - Du génie civil. - Des clôtures, - Des compteurs, - Des équipements électromécaniques, - Des ouvrages de traitement.

III. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SYSTEME

1- Linéaire des réseaux

Le linéaire de la Communauté de communes du Pays de Nay (ex-syndicat) du réseau, hors branchements, est de 562 km (source 2020-sig). Ce linéaire se décompose comme suit :

Matériaux	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Amiante Ciment	99,48	18%
Acier	10,68	2%
Fonte	62,47	11%
PE et PEHD	13,01	1%
PVC	370,59	64%
Inconnu	6,46	1%
TOTAL	562,69	100%

Diamètre	Linéaire (Km)	Répartition (%)
Entre 18 et 60 mm	217,93	39%
Entre 63 et 90 mm	114,62	20%
Entre 100 et 150 mm	159,64	28%
Entre 160 et 200 mm	56,51	10%
Entre 225 et 400 mm	5,10	1%
Inconnu	8,89	2%
TOTAL	562,69	100%

Pour rappel, le linéaire de conduite en Amiante Ciment en 2021 : 103.7 Km et Acier : 10.7 Km

Enfin, la répartition du linéaire de réseau par date de pose est la suivante :

Secteur	AC	ACIER	FONTE	PEHD	PVC	Inconnu	Longueur (ml)	(%)
< 1950	1 942	9 446	40 469	53	2 853	5 250	60 012	11%
1950-1959	89 773	210	339	0	1 473	0	91 794	20%
1960-1969	1 696	219	34	0	268 067	0	270 016	49%
1970-1979	0	0	0	235	122	0	356	0%
1980-1989	0	0	0	0	607	0	607	0%
1990-1999	0	0	0	37	850	0	887	0%
1999-2009	0	450	5 108	2 442	33 664	251	41 915	7%
> 2009	0	209	15 892	9 658	64 514	0	90 273	12%
Non renseigné	95	144	627	578	2 621	960	5 024	1%
TOTAL	93 505	10 678	62 470	13 002	374 769	6 461	560 885	100%

Le linéaire des deux communes du département des Hautes-Pyrénées est estimé d'après le SIG établi en 2020 lors de la réalisation du schéma directeur à :

- **8 km** sur la commune d'ARBEOST,
- **7 km** sur la commune de FERRIERES,
- **9.5 Km** pour la commune de LESTELLE-BETHARRAM.



Mise en place d'un robinet de prise en charge pour un branchement d'eau sur une conduite principale

(Commune de Lagos D 212/D145)

2- Ouvrages

On dénombre 28 réservoirs d'un volume total d'environ 6 545 m³ et 2 réservoirs partiteurs d'un volume total de 50 m³, sur le territoire de la CCPN, ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre de réservoirs en service	Désignation	Volumes (m3)	Télé-surveillance
ANGAÏS	1	Réservoir Angaïs	500	OUI
ARBEOST	8	Réservoir Hougarou	60	NON
		Réservoir Curebère 5m3	5	NON
		Réservoir Col de la Serre	60	OUI
		Réservoir Curtous	30	NON
		Réservoir Bargayou	30	NON
		Réservoir Lascoutes	15	NON
		Réservoir Casterot	60	NON
		Réservoir Magobert	60	NON
ARROS-de-NAY	1	Réservoir Arros-de-Nay	250 (2*250 mais une abandonnée)	OUI
ARTHEZ d'Asson	1 + 1 partiteur	Réservoir Arthez d'Asson	150	OUI
		Réservoir partiteur Arthez d'Asson	25	OUI
ASSAT				
ASSON	3	Réservoir Asson Saramayou	500 (2*250)1	OUI
		Réservoir Saramayou Mutualisé	1 000 (3 000)	NON
		Réservoir Asson Capbern	500 (2*250)1	OUI
BALIROS	0	Réservoir Baliros	Abandonné	NON
BAUDREIX				
BENEJACQ	1	Réservoir Bénéjacq Labacoue	150	OUI
BEUSTE				
BOEIL-BEZING				
BORDERES				
BORDES				
BOURDETTES				
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	2	Réservoir Habarneau	Abandonné 150	-
		Réservoir Horgues	150	OUI
		Réservoir Capbis	Abandonné 60	-
		Réservoir Mifaget	60	OUI
COARRAZE	3	Réservoir Coarraze Labatmale	150	OUI
		Réservoir Coarraze Bas Service	1 000 (2*500)1	OUI
		Réservoir Coarraze Haut Service	600	OUI
FERRIERES	1	Réservoir Ferrières	Abandonné 60	NON
		Réservoir Spandelles	35	NON
HAUT-de-BOSDARROS	2	Réservoir Haut-de-Bosdarros	150	OUI
		Réservoir Coumes	150	OUI
IGON				
LAGOS				
LESTELLE-BETHARRAM	4	Réservoir Lestelle village	200	OUI
		Réservoir Lestelle Bétharram 1	150	OUI
		Réservoir Lestelle-Bétharram 2	150 (2*150) 1 cuve hors service	OUI
		Réservoir Hameau (brise charge)	20	NON
MIREPEIX				
MONTAUT	2	Réservoir Montaut Sarusse	60	OUI
		Réservoir Montaut Sargaillouse	150	OUI
NAY	1 + 1 partiteur	Réservoir Nay	500 (2*500 mais une abandonnée)1	OUI
		Réservoir partiteur Nay	25	OUI
PARDIES-PIETAT				
SAINT-ABIT				
TOTAL	28 + 2 partiteurs		6 545 m ³ + 50 m ³ partiteurs	

3- Ressources en eau

3.1 Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Dans le tableau ci-dessous sont présentés les volumes achetés sur l'année calendaire du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Achat à	Acheté en 2020 (m3)	Acheté en 2021 (m3)	Acheté en 2022 (m3)	Acheté en 2023 (m3)	Acheté en 2024 (m3)	Acheté en 2025 (m3)
SMNEP	1 233 890	1 206 867	1 288 968	1 118 969	1 184 670	1 226 914
SI EP VALLEE OSSAU		1 107	581	431	440	425

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels importés (en m3) de PYREN'EAU:

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Janvier	100 517	106 099	102 246	94 382	101 831	93 214
Février	94 842	91 257	85 135	91 418	87 108	87 757
Mars	95 044	102 127	98 238	100 913	96 831	101 815
Avril	95 377	99 070	87 120	90 558	90 871	100 751
Mai	109 193	105 225	114 120	91 183	91 685	99 484
Juin	102 349	110 750	114 105	89 090	98 017	113 760
Juillet	119 337	108 991	131 208	101 663	105 086	114 854
Août	122 726	109 009	130 327	100 074	105 359	122 089
Septembre	114 417	99 424	116 186	97 086	91 647	97 501
Octobre	91 859	95 053	113 077	90 761	90 947	100 491
Novembre	91 557	88 411	103 454	78 515	118 580	93 703
Décembre	96 672	91 451	93 752	93 326	106 708	101 495
TOTAL	1 233 890	1 206 867	1 288 968	1 118 969	1 184 670	1 226 914
Évolution	-2,52%	-2,19%	6,80%	-13,19%	5,87%	3,57%

3.2 Volumes produits

Ouvrage	Production 2020 (m ³)	Production 2021 (m ³)	Production 2022 (m ³)	Production 2023 (m ³)	Production 2024 (m3)	Production 2025 (m ³)
LA MOUSCLE MONTAUT Prélèvement en nappe souterraine	385 794	391 886	359 402	421 667	360 695	344 682
Puit du Gave LESTELLE-BETHARRAM	281 118	292 605	281 806	290 349	272 991	260 163
Source MAGOBERT ARBEOST	2 050	1 939	1 549	1 840	2 833	1 042
Source CASTEROT ARBEOST	421	376	319	364	369	306
Source CUREBERE ARBEOST	13 705	8 325	8 720	8 921	6 320	6 253
Source LASCOUTES ARBEOST	1 423	1 659	1 123	so	so	so
Source des BOURDAS FERRIERES	22 175	26 736	33 454	44 554	26 067	22 073
TOTAL	706 686	723 526	686 373	767 695	669 275	634 519

Dans le tableau ci-dessous figurent les volumes mensuels produits (en m3) par la source Loustau – La Mouscle à Montaut :

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Janvier	32 351	37 436	37 545	37 370	35 244	35 956
Février	29 534	34 267	31 278	30 460	33 843	32 973
Mars	36 752	32 722	36 724	36 309	37 847	31 086
Avril	33 101	30 131	34 469	35 473	36 742	32 207
Mai	36 434	33 432	31 336	38 292	35 391	34 380
Juin	30 593	29 473	29 102	38 941	32 559	28 897
Juillet	29 447	29 462	27 246	34 148	31 542	25 419
Août	27 122	29 091	23 458	32 745	30 560	23 070
Septembre	25 100	29 335	21 573	32 640	34 780	24 320
Octobre	34 879	32 160	23 496	30 616	27 772	22 228
Novembre	32 922	34 756	27 455	36 286	4 707	25 435
Décembre	37 659	39 621	35 720	38 387	19 708	28 711
TOTAL	385 794	391 886	359 402	421 667	360 695	344 682
Évolution	0,04%	1,54%	-8,29%	1,09%	-14,46%	4,44%

3.3 Total des volumes d'eau potable sur l'année

Total des ressources (m³)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Ressources propres	706 686	723 526	686 373	767 695	669 275	634 519	-5,48%
Importations	1 233 890	1 206 867	1 288 968	1 118 969	1 184 670	1 226 914	3,44%
TOTAL GÉNÉRAL	1 940 576	1 930 393	1 975 341	1 886 664	1 853 945	1 861 433	0,40%

4- Volumes mis en distribution et vendus (période de relève)

SEAPaN (période de relève) : du 01/10/2024 au 30/09/2025

Volumes (m³)	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
Volumes produits	632 032	624 652	639 941	592 918	577 816	-2,61%
Volumes importés	1 212 040	1 253 600	1 166 650	1 184 670	1 226 914	3,44%
Volumes exportés	-	245	1657	615	664	7,38%
VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION	1 844 072	1 878 004	1 804 934	1 776 973	1 804 066	1,50%
Volumes vendus aux abonnés	1 347 030	1 349 465	1 268 006	1 294 973	1 367 557	5,31%
Volumes dégrévés aux abonnés	30 693	35 365	41 076	37 269	32 727	-13,88%
VOLUMES TOTAL DISTRIBUES AUX ABONNES	1 377 392	1 384 830	1 309 082	1 332 242	1 400 284	4,86%

L'écart entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus aux abonnés correspond à la somme des volumes non comptés, à savoir :

- Le volume de consommation sans comptage : volume estimé par l'exploitant, correspondant notamment au volume utilisé par les pompiers au niveau des bouches incendie,
- Le volume de service : volume utilisé pour les vidanges, purges, lavages de réservoir..., ce volume de service est évalué par l'exploitant,

- Les pertes.

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 94 m³ par an. Cette consommation moyenne annuelle prend en compte les volumes consommés par les petits et les gros consommateurs.

Le schéma ci-dessous décrit les performances du réseau pour l’année 2024 sur la **période de relève** :

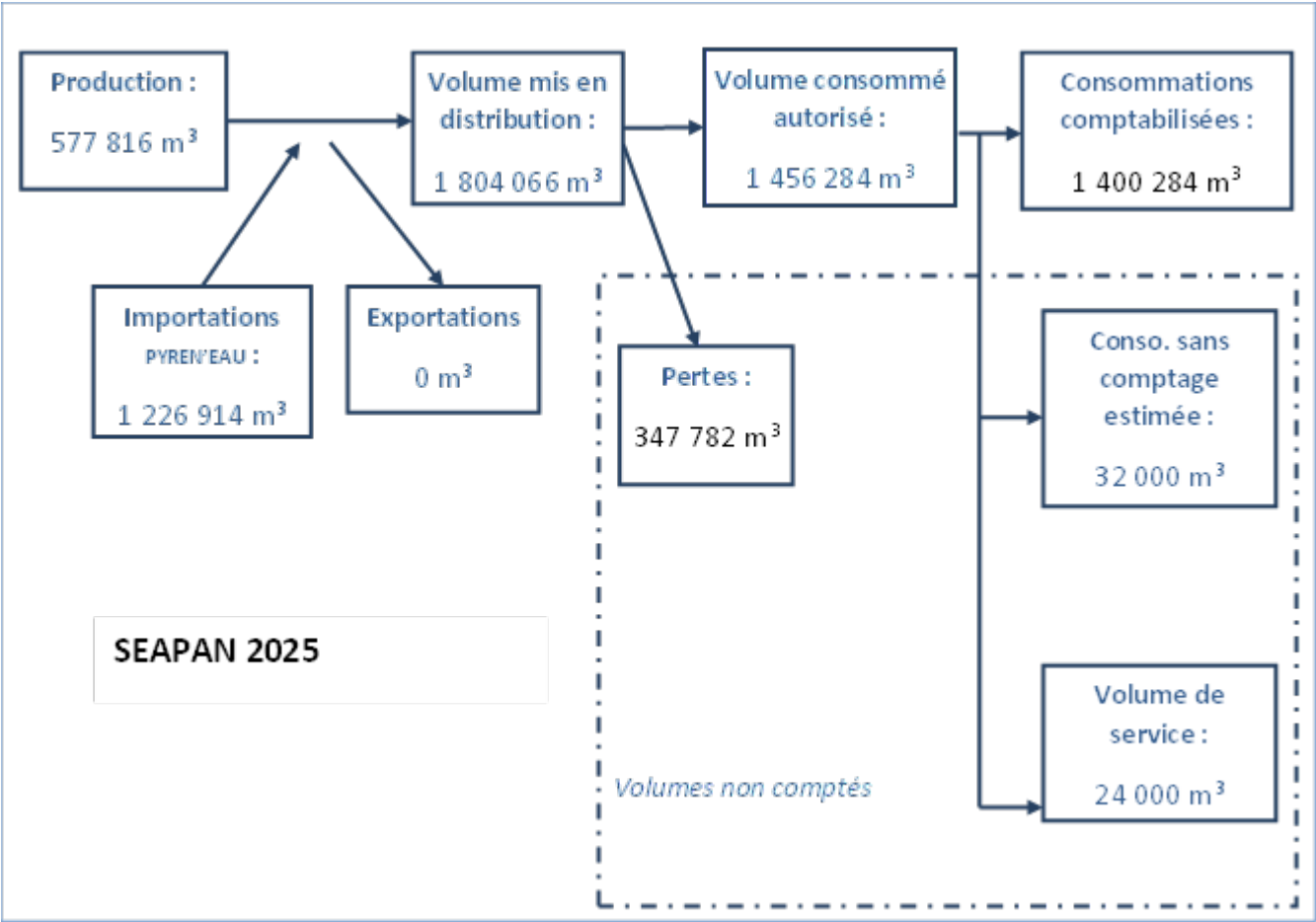
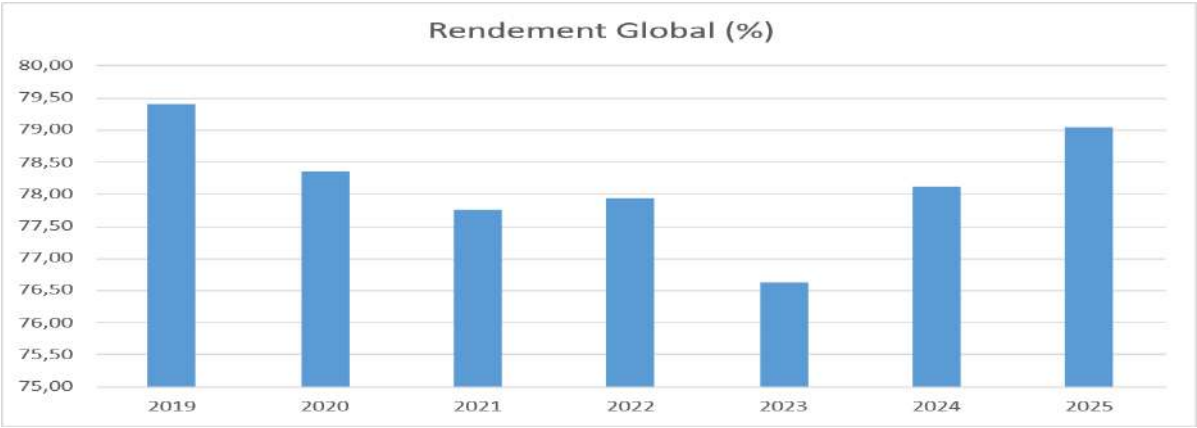


Illustration 1 : Performances du réseau d’eau potable de la Communauté de communes du Pays de Nay pour l’exercice 2024

5- Rendements

Rendement primaire = (Consommations comptabilisées / Volume mis en distribution) x 100
Rendement grenelle = (Volume consommé autorisé / Volume mis en distribution) x 100

Rendements 2025	Rendement primaire	Rendement grenelle
SEAPaN	75,95%	79.05%



5.1 [Lestelle](#)

RENDEMENT LESTELLE VILLAGE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume mis en distribution (m ³)	44 599	42 222	44 789	55 498	52 803	40 768	28 579
Volume consommé (m ³)	29 729	33 043	29 903	30 471	26 245	28 329	27 285
Rendement	67 %	78,27 %	58,21 %	54,90%	49,70 %	69,49 %	95,47 %

5.2 [Arbéost](#)

RENDEMENT GLOBAL ARBEOST

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume mis en distribution (m ³)	22 888	20 582	12 299	10 108	11 125	9 522	8 004
Volume consommé (m ³)	5 957	8 529	7 654	5 767	5 608	4 195	4 385
Rendement	26%	41,44%	62,23%	57,05%	50,41%	44,05 %	54,78%

5.3 [Ferrières](#)

RENDEMENT GLOBAL FERRIERES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Volume mis en distribution (m ³)	19 306	19 515	26 736	30 064	44 554	26 067	22 073
Volume consommé (m ³)	6 455	4 650	6 207	5 767	6 397	6 333	4 713
Rendement	33 %	24 %	23 %	19 %	14,8 %	24,2 %	21,5 %

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les volumes consommés hors VEG correspondent aux volumes d'eau potable consommés par des clients du territoire de la CCPN. Ces volumes n'incluent pas les Ventes d'Eau en Gros ou volumes exportés.

En d'autres termes : volumes consommés hors VEG = volumes relevés + volumes estimés des clients.

Le SEAPaN n'exporte aucun volume d'eau potable, dans ce cas les volumes consommés hors VEG correspondent donc aux volumes réellement consommés par les abonnés.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'abonnés actifs était de 13 334 pour l'ensemble des communes gérées par la régie eau potable. Le **nombre de branchements actifs, était de 13 644**.

A savoir qu'un branchement actif est un point de consommation équipé d'un compteur, mais sans contrat, d'où la différence entre le nombre d'abonnés et le nombre de branchements actifs.

Il y a donc 410 branchements sans contrats sur le territoire.

6.1 Volumes d'eau consommés hors VEG (Ventes d'Eau en Gros) et le nombre d'abonnés par commune

Communes	Abonnés 2021	Conso 2021	Abonnés 2022	Conso 2022	Abonnés 2023	Conso 2023	Abonnés 2024	Conso 2024	Abonnés 2025	Conso 2025	Conso moy/abonné (m³/abo)				
											2021	2022	2023	2024	2025
ANGAIS	437	35 350	439	35 159	439	33 862	440	32 820	434	33 860	75	80	77	75	78
ARROS de NAY	411	47 118	412	47 310	413	44 153	412	29 138	401	28 646	110	115	107	71	71
ARTHEZ - D'ASSON	305	33 725	304	30 348	306	27 785	308	36 184	306	33 791	101	100	91	117	110
ASSAT	123	9 738	119	9 487	122	9 530	121	9 820	114	7 063	83	80	78	81	62
ASSON	934	147 707	935	157 699	939	148 653	946	151 915	961	153 742	176	169	158	161	160
BALIROS	214	18 096	215	17 555	217	16 537	217	17 941	205	17 865	89	82	76	83	87
BAUDREIX	297	28 590	322	25 987	322	25 659	288	30 042	283	33 158	77	81	80	104	117
BENEJACQ	1 042	112 323	1 039	106 725	1 038	114 249	1 044	72 206	1 042	80 156	112	103	110	69	77
BEUSTE	336	30 796	353	35 369	365	31 399	362	32 429	360	36 400	164	100	86	90	101
BOEL- BEZING	598	50 328	601	51 688	603	49 890	605	39 054	646	42 324	83	86	83	65	66
BORDERES	340	30 544	349	29 014	356	27 099	355	37 613	350	38 643	90	83	76	106	110
BORDES	1 285	169 688	1 290	162 626	1 315	149 463	1 320	164 362	1 307	174 137	133	126	114	125	133
BOURDETTES	244	20 383	260	20 578	242	18 871	244	21 600	241	22 609	80	79	78	89	94
BRUGES- CAPBIS- MIFAGET	563	59 537	557	65 401	547	59 561	531	52 109	523	54 145	104	117	109	98	104
COARRAZE	1 192	124 406	1 197	118 468	1 125	114 315	1 132	147 274	1 111	142 935	102	99	102	130	129
HAUT-de- BOSDARROS	151	23 356	154	23 752	154	21 379	141	28 321	142	31 381	119	154	139	201	221
IGON	480	46 609	482	48 570	485	42 704	486	46 028	481	47 181	103	101	88	95	98
LAGOS	226	23 577	227	24 008	229	20 832	232	19 787	231	20 971	95	106	91	85	91
LESTELLE (Hameau)	107	19 341	117	19 680	115	15 652	115	22 343	111	23 628	196	168	136	194	213
MIREPEIX	389	58 237	690	59 351	695	51 847	701	54 079	688	56 724	85	86	75	77	82
MONTAUT	597	61 538	609	61 258	578	55 311	588	56 388	575	59 141	101	101	96	96	103
NAY	1 975	165 516	1 982	169 827	1 986	162 996	2 008	164 485	1 953	168 921	83	86	82	82	86
PARDIES- PIETAT	171	16 160	172	16 115	175	14 385	171	15 843	170	15 382	87	94	82	93	90
SAINT-ABIT	136	13 476	134	13 190	140	11 757	135	13 192	134	13 779	95	98	84	98	103
TOTAL	12 553	1 346 139	12 959	1 349 165	12 906	1 267 889	12 902	1 294 973	12 769	1 336 582	107	104	98	100	105
ARBEOST	142	7 426	140	6 946	135	5 608	137	4 052	131	5 640	52	50	42	30	43
FERRIERES	107	4 926	104	4 626	100	5 265	100	3 571	104	4 713	46	44	53	36	45
LESTELLE (Village)	340	29 721	335	30 471	330	26 245	330	22 657	330	26 484	87	91	80	69	80
Sur la période de relèvement	13 142	1 388 212	13 538	1 391 208	13 471	1 305 007	13 469	1 325 253	13 334	1 373 419	105	103	97	98	103

N.B : le nombre d'abonnés indiqués inclut les résiliés.

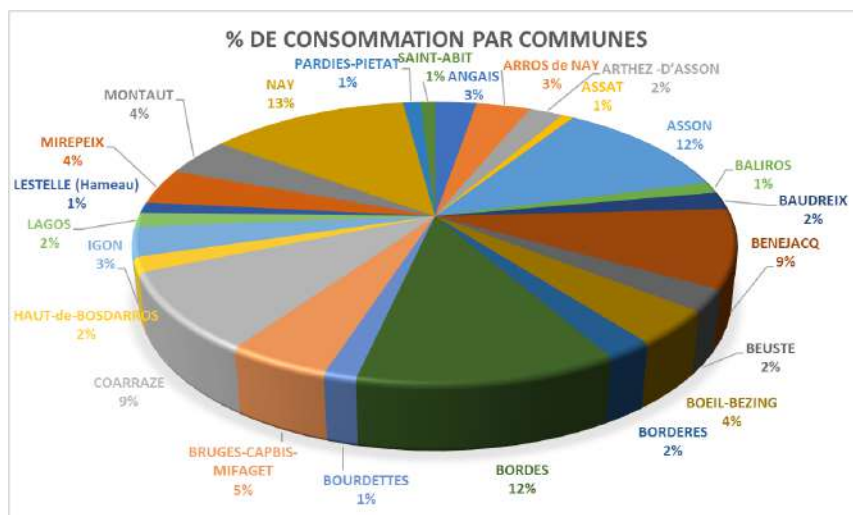


Illustration 2 : Diagramme indiquant le % de consommation par commune



Illustration 3 : Diagramme indiquant le % d'abonnés par commune

6.2 Volume consommé par point de consommation

CCPN	2021	2022	2023	2024	2025
0 ≤ brcht < 50 m3	3 945	4 297	4 741	4 752	6 040
Volume (m3)	90 521	100 899	111 905	112 855	135 998
50 ≤ brcht < 100	4 297	4 478	4 748	4 758	4 311
Volume (m3)	316 760	330 108	346 569	349 721	310 231
100 ≤ brcht < 150 m3	2 679	2 536	2 278	2 288	1 949
Volume (m3)	324 323	307 376	273 206	280 223	235 239
Total brcht < 150 m3	10 921	11 311	11 767	11 798	12 300
Volume (m3)	731 604	738 383	731 680	742 799	761 468
Conso/brcht < 150 m3	67	65	62	63	62
Brcht ≥ 150 m3	1 791	1 740	1 387	1 421	1 206
Volume (m3)	654 406	653 993	574 707	582 454	612 278
Conso/brcht ≥ 150 m3	365	376	414	410	508
Dont brcht ≥ 1 000 m3	85	89	83	83	78
Volume (m3)	231 481	230 313	227 013	233 632	264 328
Conso/brcht ≥ 1000 m3	2 723	2 588	2 735	2 815	3 389

Les deux graphiques suivants illustrent l'évolution des consommations par branchement.

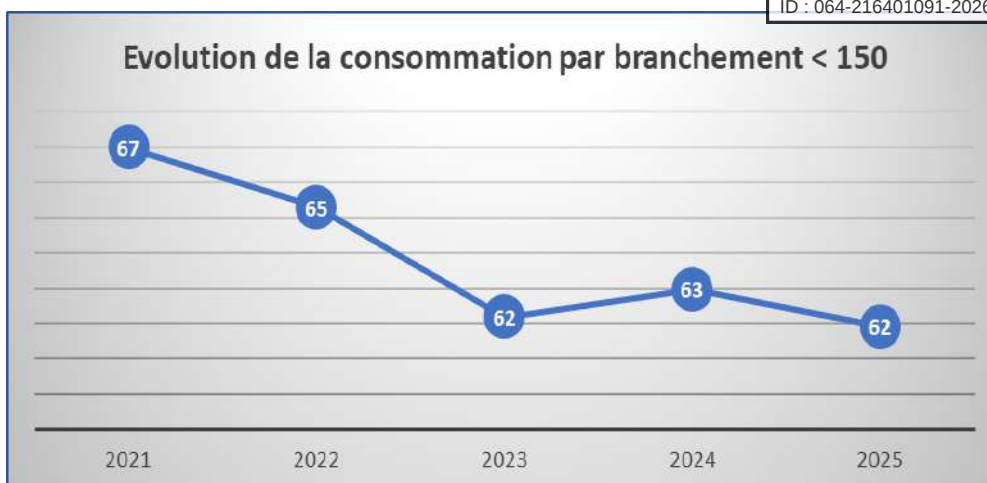


Illustration 4 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche inférieure à 150m³ de date de relèvement à date de relèvement.



Illustration 5 : Évolution de la consommation par branchement pour la tranche supérieure à 150m³ de date de relèvement à date de relèvement

Individualisation de contrats de fournitures d'eau sur un immeuble réhabilité à Nay

(Nourrice et compteurs divisionnaires pour chaque logement, à gauche / nourrice avant la pose des compteurs par la régie, à droite)



6- Etude de nouveaux branchements ou interventions

7.1 Instruction dossiers d’urbanisme

Le tableau ci-dessous retranscrit les demandes d’urbanisme traitées par le service.

Communes	Dossiers d’urbanisme 2025				total 2025	Total 2024	Total 2023	Total 2022	Total 2021
	CU	PC	PA	DP					
Angaïs	5	14	1	3	23	8	7	6	11
Arbéost		5			5	4	3	6	1
Arros-de-Nay	2	10			12	6	1	2	4
Arthez-d’Asson	1	9			10	9	6	6	6
Assat	4	24	2	10	40	26	5	21	27
Asson	1	11		2	14	16	13	10	29
Baliros				2	2	5	2	2	103
Baudreix	3	9			12	6	4	3	3
Bénéjacq	1	14	1	1	17	18	13	17	47
Beuste	1	9		1	11	10	12	23	36
Boeil-Bezing	17			1	18	12	13	10	22
Bordères	1	7		3	11	10	9	12	16
Bordes	14	26	2	12	54	30	20	15	30
Bourdettes	2	7			9	4	1	12	10
Bruges-Capbis- Mifaget	2	6		2	10	7	16	9	10
Coarraze	4	12	4	6	26	17	6	10	28
Ferrières					0	0	0	3	3
Haut-de-Bosdarros		3			3	1	0	3	3
Igon	2	9		3	14	4	4	8	22
Labatmale		6			6	3	0	1	2
Lagos	1	9		3	13	7	8	5	25
Lestelle-Bétharram		8	1	4	13	7	0	1	8
Mirepeix	2	7			9	7	0	7	5
Montaut	2	18	1	1	22	16	12	11	7
Narcastet	1	3	1	3	8	8	8	3	9
Nay	4	6	1		11	12	9	4	12
Pardies-Piétat	1	3	1	1	6	5	0	1	6
Saint-Abit	2				2	1	1	3	0
Saint-Vincent		4		2	6	3	6	6	3
TOTAL	73	239	15	60	387	261	177	216	383

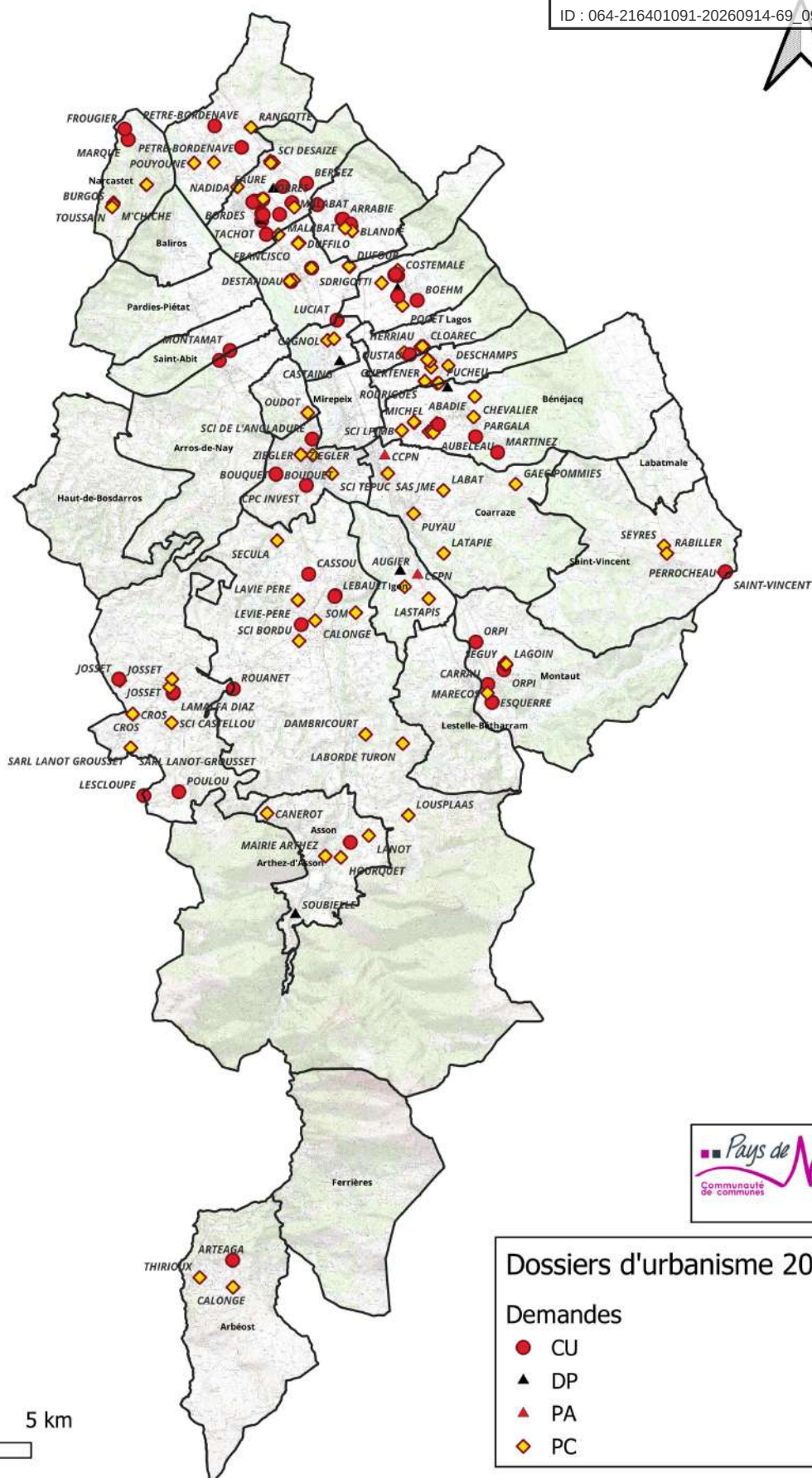


Illustration 6 : Cartographie des demandes d'urbanisme

TABLEAU DE SUIVI DES BRANCHEMENTS AEP/EU

TABLEAU DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS REALISES												ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-D		
Commune	Nb enquête réalisées + devis actualisés					Nb de devis réalisés mais abandon du projet en 2025	Nb de devis faits et transmis + actualisation de devis							
	2021	2022	2023	2024	DEVIS 2025		2025				évolution sur les 3 dernières années			
							AEP	EU	AEP/EU	Pose de compteur	2022	2023	2024	Réalisé 2025
ANGAIS	12	5	1	3	12	4	5	0	6	1	5	1	3	12
ARBEOST	0	4	2	1	1	1	1	0	0	0	4	2	1	1
ARROS DE NAY	4	10	2	3	10	4	2	0	4	4	10	2	2	10
ARTHEZ-D'ASSON	2	2	3	8	9	2	7	0	0	2	2	3	5	9
ASSAT	12	9	4	1	5	1	2	0	3	0	5	2	1	5
ASSON	27	11	10	8	13	3	4	1	3	0	11	10	8	8
BALIROS	7	1	1	0	1	1	0	0	1	0	1	1	0	1
BAUDREIX	4	9	1	7	9	2	2	1	4	2	9	1	6	9
BENEJACQ	24	20	21	14	10	1	1	0	5	4	20	19	14	10
BEUSTE	20	25	7	6	6	1	0	0	5	1	24	7	6	6
BOEIL BEZING	16	13	12	20	13	0	3	0	0	10	13	12	19	13
BORDERES	12	22	16	6	7	1	1	1	4	1	21	15	6	7
BORDES	29	28	16	14	22	3	4	1	11	6	25	16	14	22
BOURDETTES	10	7	2	0	3	2	2	0	0	1	7	2	0	3
BRUGES CAPBIS MIFAGET	5	7	6	3	3	1	2	0	1	0	6	6	3	3
COARRAZE	12	17	7	11	8	1	3	0	3	2	16	6	11	8
FERRIERES	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
HAUT DE BOSADRROS	4	3	1	1	1	0	1	0	0	0	3			1
IGON	24	6	5	3	5	1	0	0	1	3	5	5	3	4
LABATMALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LAGOS	5	4	5	1	5	1	3	0	2	0	4	5	1	5
LESTELLE BETHARAM	7	5	4	10	3	2	0	0	2	1	5	4	10	3
MIREPEIX	7	8	10	5	9	1	4	0	1	4	8	9	5	9
MONTAUT	12	12	10	6	10	3	3	0	6	1	11	10	6	10
NARCASTET	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NAY	37	16	14	17	17	3	4	0	2	8	14	14	17	14
PARDIES PIETAT	5	3	1	0	2	0	1	0	1	0	3	1	0	2
SAINT-ABIT	3	5	3	2	2	1	1	0	1	0	4	3	2	2
SAINT-VINCENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	303	254	164	150	186	40	56	4	66	51	237	156	143	177



Pour mémoire,

⇒ Le coût d'instruction des demandes est le suivant :

- 2 x 35€ HT pour les parties administrative et technique pour les devis de branchement,
- 35€ HT seulement pour la partie administrative pour les poses de compteurs dans une niche de comptage existante.

⇒ Les délais d'instruction des demandes sont :

- Demande de devis -> 15 jours ouvrables pour l'émettre à réception d'une demande complète,
- Demande de travaux > 1.5 mois pour faire les travaux et 5 à 10 jours pour poser le compteur à réception de la commande complète, (règlement et souscription aux contrats EU et/ou AEP).



Réalisation d'un branchement d'eau à Nay.



Bouche à
les vannes depuis la surface de la voirie
 (cette bouche permet l'introduction de la clef de
 manœuvre pour actionner la vanne sur le réseau)



Travaux de pose des réseaux d'eau et d'assainissement à Lagos

7.3 Traitement des récépissés de DT/DICT/ATU :

Ci-dessous l'historique des demandes de déclaration de travaux reçus par le service depuis 2021 :

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombres DT/DICT	1228	1145	1359	1223	1336

7- Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2025

Le détail des travaux par type de canalisation et nombre de branchements renouvelés est présenté ci-après :

Entreprise	Intitulé	Commune	Montant HT	Linéaire total	Nombre de brcht	linéaire Brcht
CEGETP	Rue de La Bareilhe et Rue des Usines	Mirepeix	155 000	514	21	150
SNATP	parking nouveau	Arthez	19 000	80	0	0
BAYOL	Cami Bieilh	Mirepeix	79 000	350	20	80
BAYOL	Artigaret	Asson	39 000	360	5	30
BAYOL	Place Saint Jean	Bruges	40 000	200	12	120
BSTP	Rue de La gare	Boeil-Bezing	18 000	80	3	15
SNATP	Rue du Séchoir	Asson	29 500	150	12	60
CEGETP	Rue du Beez	Asson	194 000	550	30	180
BSTP	rue du Bois	Bordes	97 500	290	25	125
SNATP	Transit Mouscle avenue de La Gare	Coarraze	141 500	400	9	45
SNATP	SNCF/Réservoir	Coarraze	179 000	500	2	18
BAYOL	RD 936	Labatmale	64 700	300	6	24
SOTRAVOS	Rue des Pyrénées	Asson	68 000	400	6	30
ALVES TP	route d'Arthez	Bruges	22 000	1 800		
	TOTAL RENOUVELLEMENT		856 200	4 174	151	877
	TOTAL ABANDON		22 000	1 800		
		total brcht	249 200			
		total cana	607 000			



Mise à niveau d'un point de
consommation (niche béton, compteur et
ses accessoires)

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les performances du réseau sont rappelées par le schéma ci-dessous :

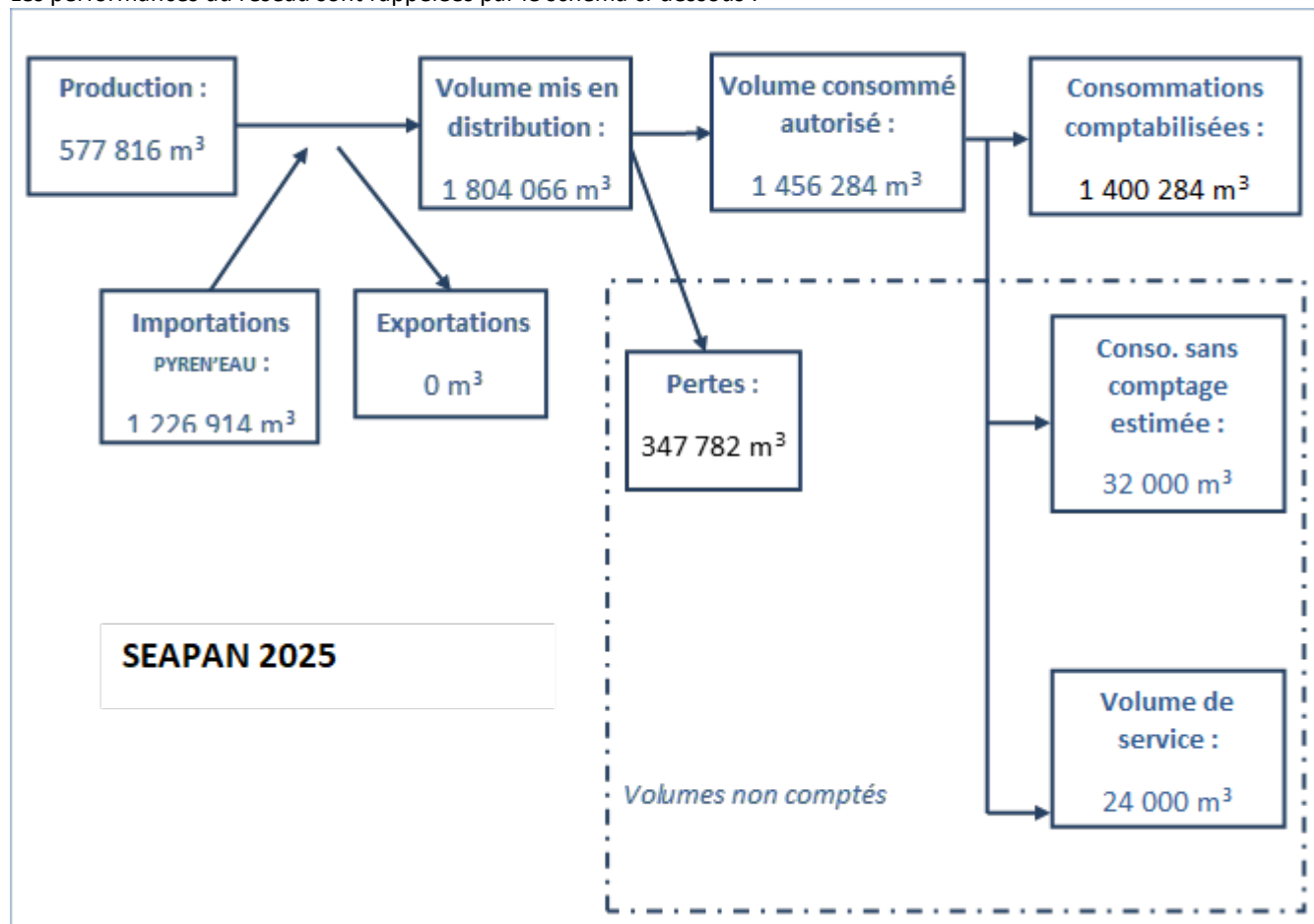


Illustration 6 : Performances du réseau d'eau potable pour l'exercice 2024

1- Réseau de distribution

1.1 Rendement du réseau de distribution

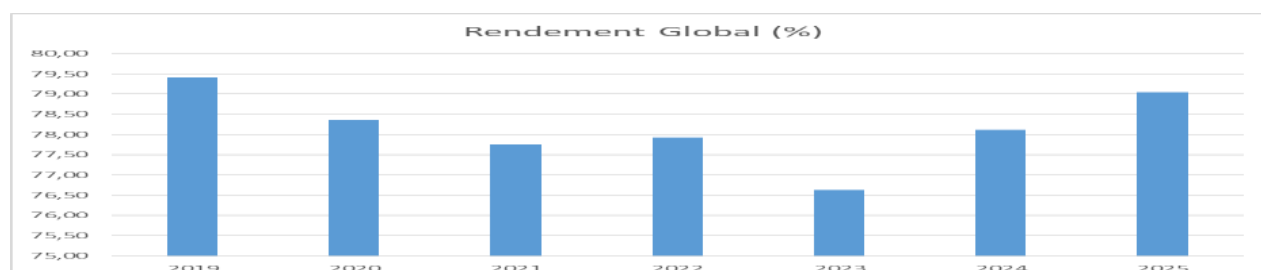
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution, qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Il permet donc de connaître les performances des installations en vue de les améliorer afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il s'agit du ratio entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement Global (%)	79,41	78,36	77,76	77,93	76,63	78,12	79,05

$\% = [(consommations\ comptabilisées + exportations + estimation\ consommations\ sans\ comptage + volume\ de\ service) / (volume\ produit + importations)] * 100$



1.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l’objet d’un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et l’efficacité de la gestion du réseau. Il permet donc d’améliorer la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements de la ressource en eau. Il s’agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) /année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SEAPaN	2,23	2,27	2,67	2,68	2,43	2,38

Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) = [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements] / 365

1.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d’une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d’eau en réseau, et d’autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s’agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

ILP (m³/km/j)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SEAPaN	1,96	2,00	2,00	2,29	2,16	2,10

Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) (m³/km/j) = (pertes / longueur du réseau hors branchements) / 365

Afin d’apprécier le résultat obtenu pour l’exercice 2024, le référentiel de l’Agence de l’Eau Adour Garonne suivant est utilisé :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	D < 25	25 ≤ D < 50	50 ≤ D
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP <10
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

Légende :
D : Densité d’abonnés (abonnés/km) = 13 126 abonnés / 562 km de réseau ≈ 23,35 abonnés/km

→ L’état de l’indice linéaire de perte est acceptable.

1.4 Indice de pertes par abonnés

Cet indicateur vient compléter l’indice linéaire de pertes en réseau précédent. Celui-ci est plus pertinent lorsque l’on veut interpréter le niveau de pertes pour un service rural ou intermédiaire, c’est-à-dire lorsque la densité d’abonnés n’excède pas 45 abonnés par kilomètre de réseau. Exprimer l’indice linéaire de pertes en fonction de la densité d’abonnés revient à rapporter le volume de pertes au nombre d’abonnés.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
IPA (m³/abonnés/j)	0,09	0,09	0,11	0,10	0,09	0,09

Indice de pertes par abonnés (IPA) (m³/abonnés/j) = (pertes / nombre d’abonnés) / 365

Niveau de pertes faible	IPA ≤ 0,08
Niveau de pertes modéré	0,08 < IPA ≤ 0,15
Niveau de pertes élevé	0,15 < IPA ≤ 0,29
Niveau de pertes très élevé	0,29 < IPA

Afin d’apprécier le résultat obtenu pour l’exercice 2024, le référentiel suivant est utilisé :

→ Le niveau de pertes par abonnés est modéré pour l’exercice 2024.

1.5 Indice linéaire de consommation en réseau

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du rendement du réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.

Il s'agit du ratio entre le volume consommé autorisé auquel est ajouté le volume exporté, et le linéaire de réseau, hors branchements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ILC (m ³ /km/j)	6,82	7,11	7,03	7,02	6,64	6,75	6,92

Indice linéaire de consommation en réseau (ILC) (m³/km/j) = (consommations comptabilisées + consommations sans comptage estimées + volumes de service + exportations) / longueur du réseau hors branchements / 365

NB : pour le calcul de cet indice, seuls les volumes comptabilisés et exportés sont à renseigner obligatoirement. Dans le tableau ci-dessus, tous les volumes indiqués dans la formule de calcul sont pris en compte.

Les articles D. 213-48-14-1 et D. 213-74-1 du Code de l'environnement fixent plusieurs niveaux de seuils du rendement de réseau de distribution à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement (majoration du taux de la redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ») :

- Seuil n°1 : rendement de distribution $\geq 85 \%$
- Seuil n°2 : rendement de distribution $\geq 65 + 0,2 \times \text{ILC}$

Si le seuil n°1 n'est pas atteint, le seuil n°2 doit l'être.

Pour l'exercice 2025, avec un **rendement de 79.05%** :

- Seuil n°1 : non atteint car inférieur à 85 %
- Seuil n°2 : atteint car supérieur à $65 + 0,2 \times 6,66 = \mathbf{66.53 \%}$

L'indice linéaire de consommation obtenu pour l'exercice 2025 permet donc de valider la **conformité du rendement de distribution du réseau vis-à-vis du décret du 27 janvier 2012**.

NB : si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant l'objet de règles de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe « 65 » est remplacée par la valeur « 70 » pour le calcul du seuil n°2.

1.6 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24 heures à l'avance, rapporté à 1 000 habitants.

Une coupure d'eau est une interruption de la fourniture d'eau à un ou plusieurs abonnés (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture). Les coupures d'eau non programmées correspondent donc principalement aux casses sur les branchements ou les canalisations

	2021	2022	2023	2024	2025
	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN	CCPN
Nombre de casses sur branchement	14	19	27	24	23
Nombre de casses sur canalisation	60	76	46	68	73
Total	74	95	73	92	96
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées (nombre/millier d'abonnés)	7,7	6,80	5,23	6,59	6,88

(nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance / nombre d'abonnés) * 1000

Pour l'exercice 2025, on dénombre donc **96 interruptions d'eau non programmées**, celles-ci sont réparties comme suit :

- **23 casses sur branchement**
- **73 casses sur canalisation**

L'annexe 3 du présent rapport dresse un bilan détaillé de la localisation de ces fuites.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des fuites de l'année 2025 par commune :

COMMUNES	NOMBRE DE FUITES 2021	NOMBRE DE FUITES 2022	NOMBRE DE FUITES 2023	NOMBRE DE FUITES 2024	NOMBRE DE FUITES 2025
ANGAIS	1	5	4	2	1
ARBEOST	1	0	3	1	3
ARROS-DE-NAY	3	2	5	7	3
ARTHEZ-D'ASSON	5	6	5	4	4
ASSON	11	9	12	14	15
BALIROIS		1	2	0	1
BAUDREIX		0	1	3	1
BENEJACQ	6	6	2	10	3
BEUSTE	2	1	0	2	0
BOEIL-BEZING	4	1	0	5	3
BORDERES	3	3	2	5	2
BORDES	2	2	2	1	7
BOURDETTES		4	0	1	1
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	11	12	5	8	9
COARRAZE	8	7	7	6	11
HT DE BOSDARROS	5	3	0	0	2
FERRIERES	2	3	3	1	1
IGON		4	0	0	1
LAGOS	1	2	0	0	0
LESTELLE-BETHARRAM	1	1	2	3	3
MIREPEIX	4	4	5	4	4
MONTAUT	1	10	6	6	9
NAY	2	5	7	7	8
PARDIES PIETAT		4	0	0	4
SAINT-ABIT	1	0	0	2	0
TOTAL GENERAL	74	95	73	92	96

1.7 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution. L'indice valorisé à 40 points ou plus, rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L. 2224-7-1 et D. 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'indice dont la valeur varie entre 0 et 120, est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B – 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

L'indice est établi en fonction de la situation au 31 décembre de l'année N. (cf. page tableau suivante) :

DESCRIPTION		Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09	
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX		15 pts	15 pts
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captages, stations de traitement, stations de pompage, réservoirs) et des dispositifs de mesures.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui à 5 pts Non à 0 pt	5 pts
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (calculée seulement si 15 points sont obtenus à la partie A)		30 pts	30 pts
VP.238 ¹	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.239 ⁴	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	1 à 5 pts	100% 5 pts
VP.240 ⁴	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique).	Oui / Non	Oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. Les points du paramètre VP.241 sont acquis si le paramètre VP.238 est validé (à Oui).	0 à 15 pts	100% 15 pts
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (calculée seulement si 40 points sont obtenus aux parties A+B)		75 pts	65 pts
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts (car pas d'équipement)
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	5 pts
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	5 pts
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées.	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.).	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).	Oui à 10 pts Non à 0 pt	10 pts
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	Oui à 5 pts Non à 0 pt	5 pts
TOTAL		120 pts	110/120

¹³ [11] Les 10 points du paramètre VP.238 sont acquis si les conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du Code de l'Environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)

- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.240)

• Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.239 :

60%>VP.239 → 0 pt ; 60%≤VP.239<70% → 1 pt ; 70%≤VP.239<80% → 2 pts ; 0%≤VP.239<90% → 3 pts ; 90%≤VP.239<95% → 4 pts ; 95%≤VP.239 → 5 pts

• Modalités d'attribution des points pour le paramètre VP.241 :

50%>VP.241 → 0 pt ; 50%≤VP.241<60% → 10 pt ; 60%≤VP.241<70% → 11 pt ; 70%≤VP.241<80% → 12 pts ; 80%≤VP.241<90% → 13 pts ; 90%≤VP.241<95% → 14 pts ; 95%≤VP.241 → 15 pts

1.8 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Cet indicateur vient compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service. Il correspond au quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice (km)	4,25	8,13	4,11	5,69	4,17

→ Sur les 5 dernières années (**2021 à 2025**), le linéaire de réseau renouvelé a été de **26.35 km**, soit un taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de **0,89 % par an en moyenne**.

Le SEAPaN atteint donc son objectif qui est de maintenir un taux de renouvellement annuel autour de 1 % au minimum contre 0.6% en France (moyenne annuelle).

2- Qualité de l'eau

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé. Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

Des prélèvements sont ainsi réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne d'une part les paramètres physico-chimiques, et d'autre part les paramètres microbiologiques. La fréquence et le type de ces prélèvements sont fixés dans l'Arrêté du 21 janvier 2010 qui vient modifier l'Arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.

Les paragraphes suivants établissent le bilan de la qualité des eaux distribuées au cours de l'exercice 2020, pour chaque unité de distribution du territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay. Ces données sont issues du rapport transmis par la délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine.

Les synthèses sur la qualité de l'eau distribuée au cours de l'année 2022, pour chaque unité de distribution, sont jointes en **Annexe 4** du présent rapport.

NB : Dans ce qui suit les taux de conformité sont définis tels que : taux de conformité des prélèvements (%) = (nombre de prélèvements conformes / nombre total de prélèvements réalisés au cours de l'année N) x 100.

2.1 Unité de distribution : Plaine de Nay

L'eau qui alimente l'unité de distribution de la Plaine de Nay provient de plusieurs captages :

- Les sources karstiques Aygue Blanche (commune de Louvie Juzon) et Aygue Nègre (commune d'Asson) captées dans la vallée de l'Ouzom (sources de montagne). Ces eaux sont rendues potable par un traitement simple de désinfection ;
- La prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom à Arthez d'Asson. L'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection ;
- La source Loustau (La Mouscle) captée sur la commune de Montaut. L'eau subit un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2024 sur l'unité de distribution de la Plaine de Nay. :

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

2.2 Unité de distribution : Nay Ouest

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Nay Ouest provient de plusieurs origines :

- Des sources karstiques Aygue Blanche (Louvie Juzon) et Aygue Nègre (Asson) ;
- De la prise d'eau dans la rivière de l'Ouzom (Arthez d'Asson) ;

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2024 sur l'unité de distribution de Nay Ouest :

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

2.3 Unité de distribution : Bordes-Angais

L'eau qui alimente l'unité de distribution de Bordes-Angais provient de 4 forages réalisés à Bordes dans un aquifère sableux et d'un forage réalisé à Baudreix en nappe alluviale. L'eau est rendue potable par un traitement simple de désinfection.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la conformité des prélèvements analysés au cours de l'exercice 2024 sur l'unité de distribution de Bordes-Angais :

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

2.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur est demandé en application du décret n° 2007-675 de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Celui-ci donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur.

Il s'agit du niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvements dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0% → aucune action
- 20% → études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% → avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % → dossier déposé en préfecture
- 60% → arrêté préfectoral
- 80% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% → arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

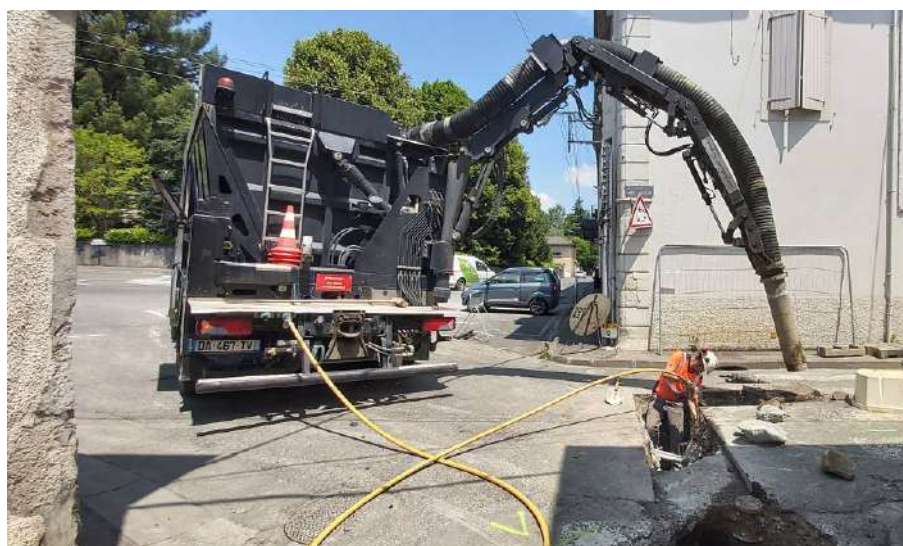
L'indicateur est ici déterminé pour le captage de la source Loustau (La Mouscle) sur la commune de Montaut. L'évolution de cet indice figure dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80%	80%	80%	80%	80%

3- Consommation énergétique

Le tableau ci-dessous dresse, depuis l'exercice 2019, le bilan de la consommation énergétique des stations d'une puissance supérieure ou égale kW :

Station	2020 (kWh)	2021 (kWh)	2022 (kWh)	2023 (kWh)	2024 (kWh)
Réservoir partiteur de Nay	34	33	122	67	35
Réservoir partiteur d'Arthez d'Asson	73	61	119	-286	0
Réservoir Coumes Poste de re-Chloration	1215	388	2612	196	1 016
Réservoir Asson Capbern	0	0	0	0	0
Réservoir Coarraze Haut Service	0	1	33	73	1
Réservoir Sarra-Mayou	39	43	24	379	137
Chloration Mouscle	4 750	4 708	7 968	6 141	5 682
Réservoir Lestelle	460	343	741	571	574
Station de pompage Lestelle	71 187	62 878	139 804	107 578	100 058
Captage traitement BOURDAS FERRIERES	137	64	352	67	118
Réservoir de Nay		69		507	591
ARBEOST RESERVOIR COL DE LA SERRE		4011	6129	1535	2 478
ARBEOST traitement Bourinquets			9 311	3 700	2 652
TOTAL	77 895	72 599	167 215	120 528	113 342



Renouvellement du réseau d'eau potable à Nay

4- Les produits de traitement

La source de production d'eau potable de La Mouscle nécessite la consommation de chlore indiquée dans le tableau suivant :

		Source de La Mouscle	Réservoir Coumes (kg)	Désinfection ARBEOST (1 galet de chlore / réservoir / mois)	Désinfection FERRIERES (injection Javel liquide)	Puit Lestelle-Bétharram
2021	Production (m ³)	391 886	Poste de rechloration	12 299	26 736	292 605
	Conso de chlore (kg)	199.6		10	1	149,7
	Javel (L)			40	40	
2022	Production (m ³)	359 402	Poste de rechloration	10 108	33 454	281 806
	Conso de chlore (kg)	199.6		10	1	149,7
	Javel (L)			40	40	
2023	Production (m ³)	421667	Poste de rechloration	11 125	44 554	290 349
	Conso de chlore (kg)	199.6		10		149,7
	Javel (L)			40	40	
2024	Production (m3)	360 695	Poste de rechloration	9 522	26 067	272 991
	Conso de chlore (kg)	199.6		10		149,7
	Javel (L)			40	40	
2025	Production (m ³)	344 682	Poste de rechloration	7 601	22 073	260 163
	Conso de chlore (kg)	199.6		10		149,7
	Javel (L)			40	40	

Un suivi régulier des traitements est effectué :

- Contrôle bi-hebdomadaire
- Adaptation des fréquences de contrôle en fonction de la météo (forte pluie, orage...).

V. INDICATEURS FINANCIERS

1- Fixation des tarifs en vigueur pour l'année 2025

L'assemblée délibérante vote en décembre de l'année N-1 les tarifs applicables pour l'année N. Pour l'année 2024 les tarifs sont les suivants :

Délégation du 08/12/2024	Part Fixe Diam. 15	Tarif général CCPN
		70€ HT/an soit 35€HT/semestre
	Part variable	1,39€ HT/m3

Le service est assujetti à la TVA.

2- Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement par diamètre de compteur,
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % de l'année N-1).

Diamètre compteur	Part fixe Annuelle € HT
15 mm	70
20 mm	110
30 mm	140
40 mm	180
50/60/65 mm	350
80 mm	480
100 mm	650
150 mm	1350

➤ Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en euros par m3, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

L'assiette de la redevance est constituée par les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques. On y ajoute ceux facturés aux abonnés non domestiques, s'ils ne sont pas directement redevables de l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique. Peuvent s'y ajouter aussi les volumes d'eau ne provenant pas de la distribution publique s'ils sont soumis à redevance communale d'assainissement tels que les puits privés munis de dispositifs de comptage. L'annexe 2 de la circulaire n°6/DE du 15 février 2008 récapitule les dispositions applicables selon l'activité de l'abonné et/ou la nature du branchement au réseau d'eau potable.

Pour l'année 2024 cette redevance est constante et donc identique à la valeur de 2019 soit 0.33€ HT/m³ et elle est la même pour toutes les communes du service.

3- Le prix de l'eau

3.1 Evolution du tarif de l'eau

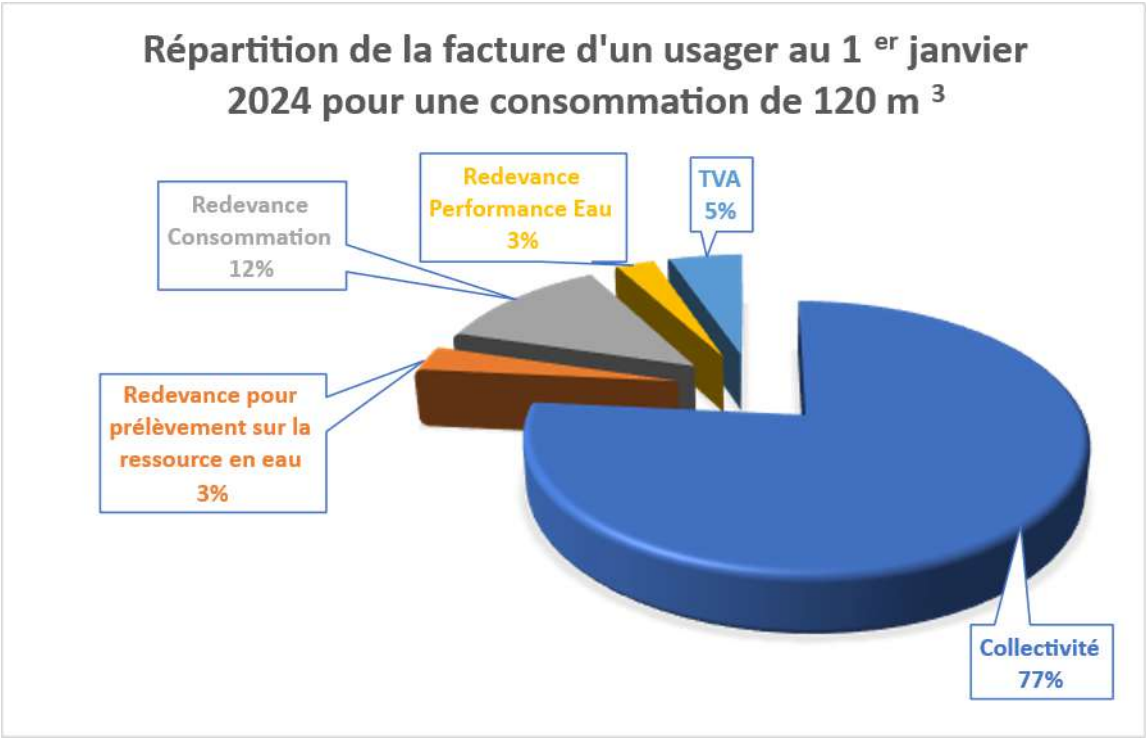
	Désignation	1 ^{er} janv. 2021	1 ^{er} janv. 2022	1 ^{er} janv. 2023	1 ^{er} janv. 2024	1 ^{er} janv. 2025	Variation 2025/2024
		SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN
		NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN	NO et PDN
Part de la collectivité							
- Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	70	70	70	70	70	0
- Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1e m ³	1,05	1,25	1,25	1,27	1,39	9,45%
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,08	-20,00%
	Redevance Consommation (€/m ³)	0,33	0,33	0,33	0,33	0,32	-3,00%
	Redevance Performance système Eau (€/m ³) Nouveau					0,07	5,50
	TVA (%)	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50

3.2 Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2021	1 ^{er} janv. 2022	1 ^{er} janv. 2023	1 ^{er} janv. 2024	1 ^{er} janv. 2025	Variation 2025/2024	
	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	SEAPaN	
	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	(€ HT)	€	%
Collectivité	196	220	220	222,4	236,8	14,8	6,4
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12	12	12	12	9,6	-2,4	-20,0
Redevance Consommation	39,6	39,6	39,6	39,6	38,4	-1,2	-3,0
Redevance Performance Eau					8,4	Nouveau	
TVA	13,63	14,94	14,94	15,07	16,13	1,06	7,0
Total (€ TTC)	261,23	286,54	286,54	289,07	309,33	20,26	7,0

Prix théorique TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2025 : 2,58 €/m³

Répartition au 1^{er} janvier 2025 :



En Annexe 5, est joint un exemple type de facture pour une consommation moyenne de 120 m³ avec le détail du prix de l'eau applicable pour l'exercice 2025.

3.3 Comparatif tarification Eau potable

Comparatif 2024 de la tarification EAU POTABLE des collectivités de la région

Tarifs de l'eau potable, applicables en 2024 (au 01/04/2024), hors redevances de l'agence de l'Eau Adour Garonne

Collectivités	Parts fixes et variables							TOTAL AEP				Principales caractéristiques (2024)			
	Abon. Collec.	Abon. Déléгат .	Total Abon. annuel	Conso Collec.	Conco 0-60 Déléгат.	Conso > 60 m ³ Déléгат.	Prix m3 € Ht	Total HT 60 m ³	Total HT 120 m ³	€ HT/m ³ (120 m ³)	€ TTC/m ³ (120 m ³)	Linéaire réseau en Km ⁽²⁾	Taux de renouv. 2015-2019	Nombre abonnés	Population desservie
SMNEP région de Jurançon	0,00	28,50	28,50	0,6900	0,2641	0,4711	1,1200	82,29	163,30	1,36	1,34	827	0,85%	32 477	70 750
SiAEp 3 Cantons d'Artix	42,00	41,00	83,00	0,9650	0,6255	0,6255	1,5800	156,56	273,60	2,28	2,19	505	0,84%	6 770	14 000
Ville de Pau	22,00		22,00	1,1700			1,1700	92,20	162,00	1,35	1,40	320	1,00%	16 179	77 130
SIAEP région de Lescar	0,00	32,00	32,00	0,6275	0,6305	0,6305	1,4400	105,26	205,20	1,71	1,59	198	0,38%	6 822	16 033
Syndicat Mixte Gave et Baise ⁽³⁾	31,00	43,25	74,25	1,4400	0,4036	0,4870	2,1600	176,25	334,80	2,79	2,57	916	0,86%	14 563	30 000
CdC Pays de Nay	70,00		70,00	1,0500			1,2700	146,20	222,00	1,85	1,72	567	0,89%	12 564	28 500
SEABéarn-Bigorre	31,30	48,32	79,62	0,3200	0,9500	0,9500	1,4300	150,82	250,80	2,09	2,00	1 090	0,99%	15 369	32 000
SIAEP Luy - Gabas - Lées Secteur Luy Gabas ⁽⁴⁾	33,00	35,00	68,00	0,6700	0,7753	0,7753	1,4900	142,25	247,20	2,06	2,01	1 496	1,08%	15 082	33 705

4- Budget du Service 2025

Le budget ci-dessous correspond au budget prévisionnel (B.P.) voté le 2 avril 2025 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
11	Charges à caractère général	1 132 000	70	Autres produits de gestion courante	3 631 400
12	Charges de personnel	485 000	75	Autres produits	1 000
65	Autres charges de gestion courante	4 400	13	Atténuation de charges	11 100
14	Atténuation de produits	600 000	Total des recettes de gestion des services		3 643 500
Total des dépenses de gestion des services		2 221 400	Total des recettes réelles d'exploitation		3 643 500
66	Charges financières	55 300	42	Opération d'ordre de transfert entre section	101 800
67	Charges exceptionnelles	6 000	Total des recettes d'ordre d'exploitation		101 800
68	dotations aux provisions	0			
22	Dépenses imprévues	5 500	TOTAL		3 745 300
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 288 200	Résultat reporté ou anticipé		1 845 100
23	Virement à la section d'investissement	2 523 900	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 590 400
42	Opération d'ordre de transfert entre section	778 300			
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 302 200			
TOTAL		5 590 400			
Résultat reporté ou anticipé		0			
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		5 590 400			

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Dépenses (€)		Chap.	Recettes (€)	
23	Opérations d'équipements	3 455 000	13	Subventions d'investissement reçues	375 000
Total des dépenses d'équipement		3 455 000	16	Emprunts et dettes assimilés	-
16	Emprunts et dettes assimilés	465 000	1068	Réserves	1 115 000
20	Dépenses imprévues	-			
20	Immobilisations incorporelles	5 000	Total des recettes réelles d'investissement		1 490 000
21	Immobilisations corporelles	48 500	21	Virement de la section de fonctionnement	2 526 900
Total des dépenses financières et op compte tiers		518 500	40	Opérations d'ordre de transfert entre section	778 000
Total des dépenses réelles d'investissement		3 973 500	41	Opérations patrimoniales	786 700
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	101 800	Total des recettes d'ordre d'investissement		4 091 600
41	Opérations patrimoniales	786 700	TOTAL		5 581 600
Total des dépenses d'ordre d'investissement		888 500	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		-
Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		719 600	TOTAL DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		5 581 600
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 581 600			

4.1 Recettes de la collectivité

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des recettes d'exploitation de la collectivité suite au passage en régie du service eau potable depuis 2020 :

Recettes de vente d'eau € HT	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de vente d'eau domestiques	2 423 532	2 662 184	3 184 702	3 213 900	3 594 100
dont abonnements	915 620	976 000	977 062	985 600	992 600
Régularisations des ventes d'eau (+/-)					
Total vente d'eau € HT	2 423 532	2 662 184	3 184 702	3 213 900	3 594 100
Autres recettes					
Autres prestations aux abonnés	30 437	43 695	39 870	33 800	23 900
Recettes de raccordement	216 075	166 080	132 900	109 200	153 500
Total recettes € HT	2 670 044	2 871 959	3 357 472	3 356 900	3 771 500

4.2 Encours de la dette et montant des annuités de remboursement

Le tableau ci-dessous présente un état global de la dette pour l'année 2024 :

Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2025 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
5 987 627 €	2 445 000 €	520 300 €	55 300 €	465 000 €

4.3 Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette de la collectivité peut être calculée.

Cet indicateur représente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

Durée d'extinction de la dette (années) = encours de la dette contractée par la collectivité pour financer le service eau potable / épargne brute annuelle. :

Données arrêtées au 31 décembre 2025	
Encours de la dette contractée	2 445 000 €
Recettes réelles de fonctionnement = 3 643 500 € HT	
Dépenses réelles de fonctionnement = 2 288 200 € HT	
Epargne brute annuelle	1 355 000 €
Durée d'extinction de la dette	1,8 ans

Pour l'exercice 2024, on obtient un très bon ratio d'extinction de la dette, en effet il est inférieur à 8 ans. En d'autres termes, si la collectivité consacrait l'intégralité de sa capacité de financement brute au remboursement du stock de dette, il lui faudrait un peu moins de 2,1 ans pour se désendetter.

4.4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité

Les amortissements réalisés par la collectivité en 2025 s'élèvent à **778 300 €**.

Quant aux reprises de subventions, elles s'élèvent, pour l'année 2024 à **101 800 €**.

4.5 Impayés et Admissions en non-valeur ou Créances éteintes

Cet indicateur du taux d'impayés traduit l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues dans un souci de pérennité économique du service.

Le montant des impayés pour **2025** s'élève à **140 076,02€ TTC** (redevances eau et assainissement confondues), le cumul depuis 2016 est de **393 802,83€**. Ce montant englobe les listes admissions en non-valeur et les créances éteintes que la collectivité n'a pas acté.

La dotation aux provisions d'un montant de 178 620€ (cumul depuis 218) est inscrite au budget.

Pour l'année 2025, le trésorier a proposé des listes de dossiers de créances éteintes (dettes irrécouvrables) suite à des surendettements, liquidations judiciaires ou après toutes les poursuites infructueuses. Le tableau, ci-dessous, retranscrit les montants que la collectivité a acté depuis 2019 :

	Admission en Non-Valeur	Créances Eteintes
Année 2021	5 069,41 €	505,17 €
Année 2022	-	4 011,93 €
Année 2023	-	8 484,32 €
Année 2024	-	11 646,31 €
Année 2025	-	3 924,03 €

4.6 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fond de solidarité, notamment au fond de solidarité logement géré par les conseils départementaux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (€HT/m³) = (montants des abandons de créance + montants des versements à un fond de solidarité) / (volume consommé comptabilisé domestique + non domestique)

$$3\,924.03\text{€} / 1\,373\,242\text{ m}^3 = 0.0028\text{€} / \text{m}^3$$

En 2024 : 13 demandes ont été déposées, 12 demandes ont été accordées par le Département, au titre du FSL, pour un montant global de 3 717.81€

VI. BILAN RELATION CLIENTELE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes du Pays de Nay a la compétence Eau et Assainissement. La relation clientèle, avec un service public de proximité, a donc été gérée en direct.

Cette gestion prend en compte :

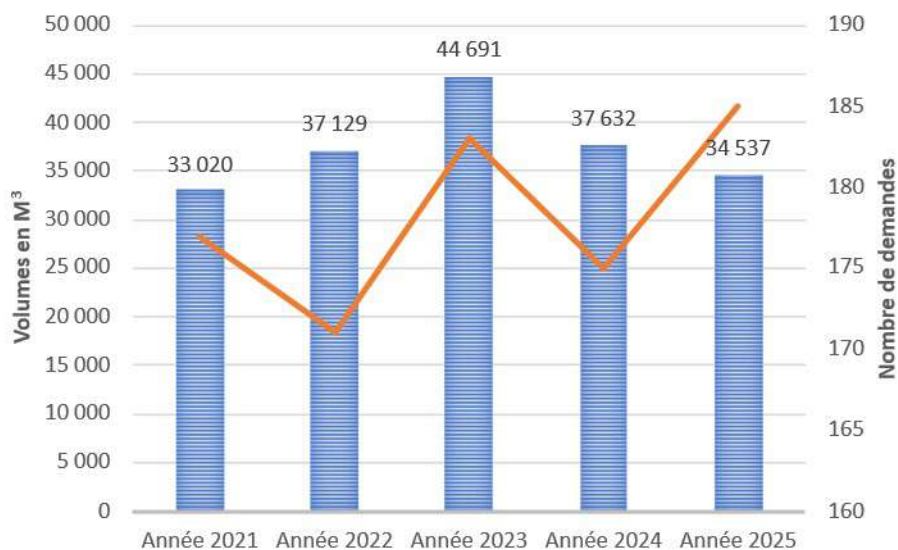
- La relation clientèle au quotidien avec les prises d'abonnement et les résiliations ainsi que les demandes de mensualisations,
- La programmation des interventions clientèles,
- La mise à jour des tournées de relève,
- La gestion des anomalies de relève avec envoi des courriers de surconsommation,
- La facturation, résiliations tous les mois, trimestrialisés, facture estimative en avril et facture réelle en novembre.

1- Bilan de la gestion clientèle arrêté au 31 décembre 2025

INTERVENTIONS CLIENTELES	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Campagne renouvellement compteur	554	366	710	588	538
Casse branchement	2	8	4	5	12
Changement de compteur	222	417	166	317	413
Changement Niche	1	1	3	8	10
Compteur bloqué	2	4	19	19	49
Compteur cassé		1	1	1	2
Déplacement compteur	44	34	27	27	38
Dépose du compteur	10	7	11	11	7
Eau mauvais gout/sale	6	4	8	8	6
Fermeture branchement + relève du compteur	195	206	232	216	238
Fuite après compteur	87	62	75	86	82
Fuite avant compteur	134	99	91	112	99
Fuite avant / après compteur	24	74	17	17	24
Fuite réseau	4	7	8	8	5
Manque de pression/manque d'eau	54	46	33	9	8
Mise en conformité	127	127	155	119	121
Ouverture branchement + relève du compteur	187	212	194	203	234
Pose compteur	NC	186	124	42	103
Relève index	163	151	145	136	176
Vérification compteur	1	65	92	77	124
Vérification déconnexion puit	-	-	3	2	7
Vérification présence dysconnecteur	-	-	1	1	-
Vérification réparation fuite	8	2	6	6	16
TOTAL	1 830	2 079	2 125	2 018	2 312

2- Bilan des demandes de dégrèvement et des volumes dégrévés

	Nombre de demandes	Volumes en m3
Année 2021	177	33 020
Année 2022	171	37 129
Année 2023	183	44 691
Année 2024	175	37 632
Année 2025	185	34 537



3- Bilan sur les modalités de paiement (mensualisation et prélevés) et les trimestrialisés

3.1 La mensualisation

Au 31 décembre 2025, le nombre de mensualisés atteint **8 277**.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de mensualisés depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023
JANVIER	5 665	6 027	6 546	6 985	7 277
FEVRIER	5 701	6 062	6 579	7 010	7 295
MARS	5 740	6 237	6 602	7 041	7 348
AVRIL	5 753	6 291	6 606	7 061	7 377
MAI	5 782	6 305	6 648	7 085	7 398
JUIN	5 811	6 319	6 685	7 117	7 460
JUILLET	5 833	6 354	6 737	7 123	7 483
AOÛT	5 836	6 383	6 777	7 139	7 504
SEPTEMBRE	5 865	6 417	6 790	7 159	7 503
OCTOBRE	5 898	6 441	6 842	7 177	7 523

3.2 Le prélèvement à échéance

	2019	2020	2021	2022	
Estimative	1 555	1 681	1 749	1 754	1 906
Réelle	1 535	1 718	1 702	1 835	2 048

Le nombre de trimestrialisés est de 84 (compteurs relevés et facturés au trimestre).

4- Bilan de la facturation

FACTURATION PRODUITE	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Rôles émis	73	66	68	81	88
Factures estimatives sur l'année	5 655	5 452	5 299	5 160	4 988
Factures réelles sur l'année	12 352	12 675	12 780	11 134	13 061
<i>dont factures de dégrèvement</i>	105	149	190	207	157
Factures fin de contrat	885	850	820	851	762
Factures réelles rectifiées	-	48	45	84	7
Factures trimestriel	324	324	319	320	317
Nombre d'utilisateurs mensualisés	6 984	7 281	7 417	7 623	8 019
Nombre d'utilisateurs prélevés à échéance	1 815	1 941	2 669	2 195	2 213

VII. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT

1- Travaux 2025

L'inventaire des travaux réalisés (en cours, achevés ou démarrés) au cours de l'exercice 2024, sur le réseau d'eau potable et sur les différents ouvrages, est établi en Annexe 5 du présent rapport.

2- Amélioration du fonctionnement & entretien du réseau et des ouvrages

La liste des opérations d'entretien effectuées sur le réseau d'eau potable et sur les ouvrages, au cours de l'année 2024 est présentée en annexe 4 du présent rapport.

VIII. SYNTHÈSE

	Unité	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes SEAPaN (Hors Arbéost, Ferrières et Lestelle village)						
Volumes produits	m³	632 032	559 066	639 941	669 275	577 816
Volumes importés		1 212 040	1 288 549	1 166 650	1 184 670	1 226 914
Volumes exportés		-	245	1657	615	0
Volumes total mis en distribution		1 843 102	1 848 860	1 804 934	1 776 973	1 804 066
Volumes total vendus aux abonnés		1 346 139	1 344 900	1 268 006	1 294 973	1 336 582
Volumes total dégrévés aux abonnés		33 020	37 129	44 691	37 632	34 537
Rendements SEAPaN						
Rendement primaire	%	75,36	74,91	72,53	74,97	75,95
Rendement grenelle		78,36	77,93	75,63	78,12	79,05
Rendement global du réseau de distribution		78,36	77,95	75,63	78,12	79,05
Abonnés/Branchements						
Nombre abonnés		13 203	13 358	13 437	13 568	13 334
Conso moy/abonnés		102	101	94	93	94
Branchements		12 612	12 751	12 655	12 722	12 788
Conso/brcht < 150 m³	m³/brcht	67	65	63	63	62
Conso/brcht > 150 m³		365	376	415	410	508
Indices						
Indice linéaire des volumes non comptés	(m³/km/j) /année	2,27	2,67	2,68	2,43	2,38
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)	m³/abonnés/ j	2,00	2,00	2,29	2,16	2,10
Indice de pertes par abonnés (IPA)		0,090	0,110	0,100	0,090	0,090
Indice linéaire de consommation en réseau (ILC)	m³/km/j	7,03	7,02	6,64	6,75	6,92
Taux d'occurrence global des interruptions de service non programmées	nbre/milliers d'abonnés	7,70	6,80	5,23	6,59	6,88
Recettes/Prix/Dépenses						
Recette de la collectivité	€	2 423 532	2 662 184	3 184 702	3 213 900	3 594 100
Recette de l'exploitant						
Prix TTC du m³ pour un usager consommant 120 m³	€/m³	2,18	2,39	2,39	2,41	2,58
Travaux						
Linéaire de canalisation renouvelé au cours de l'exercice	km	4,25	8,13	4,11	5,69	4,17
Linéaire réseau		558	562	562	562	560
Branchements	/	98	82	186	161	151
Coût total travaux	€ HT	911 036	980 999	970 570	1 129 400	878 400

IX. OBJECTIFS DU SERVICE POUR L'ANNEE 2025

Il s'agit des objectifs mis en œuvre par le service pour améliorer le fonctionnement du système d'eau potable. Les objectifs pour l'année 2024 se déclinent de la façon suivante :

1- Travaux et contrôles

⇒ **SÉCURISATION :**

- Réservoirs à réhabiliter : Capbern et Arros de Nay.

⇒ **RENOUVELLEMENT :**

- 6 kilomètres de réseau vont être renouvelés, soit 1 % du linéaire total,
- 200 branchements seront renouvelés, soit environ 1.7 % du nombre de branchements total en fonction des priorités définies par la gestion patrimoniale.

⇒ **COMPTEURS et TELE-RELÈVE :**

- Renouvellement de 4 000 compteurs sur les 4 prochains exercices (2023 à 2026) et équipement de 5 000 compteurs en télérelève (2026 à 2030)

2- Études et prospectives

- ⇒ Actualisation du schéma directeur d'eau potable avec révision de la gestion patrimoniale,
- ⇒ Mise en place et suivi du PGSSE (plan de gestion de la sécurité et de la surveillance de l'eau).

3- Fonctionnement du service

- ⇒ **Communication/Echange :** Développement du module I-Client, passage Cristal Cloud.

Ambassadeur de l'eau : mise en place d'une politique de sobriété auprès des abonnés (particuliers, agriculteurs, industriels).

X. ANNEXE

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE



29/02/2024	Reparation fuite avec terrassement	benejacq	rue georges clemenceau	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
01/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	BORDERES	rue traversieres	
06/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	BENEJACQ	rue henri iv	
08/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	ANGAIS+BAUDREIX	rue des isards +rue du gave	
21/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	ASSON	rue du lac	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
23/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	BENEJACQ	rue des artigues	
24/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	BENEJACQ	rue des bruyeres	
26/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	ANGAIS+ARROS DE NAY	rue du plantier +rue du lac	
29/03/2024	Reparation fuite avec terrassement	ARTHEZ D ASSON	rte du garrenot	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
01/04/2024	Reparation casse par un tiers	BEUSTE	rue des 3 fermes	
07/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	BRUGES	RTE D ossau	
08/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	Labasseres	rte de HDB	
09/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	Labasseres	rte de hdb	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
10/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	rte de lourdes	
05/04/2024	Reparation casse par un tiers	Benejacq	rue henri IV	
15/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	NAY	RTE DE NAY	
15/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	MONTAUT	RTE DE ST VINCENT	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
24/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	BORDERES	RUE DU PRES DU ROY	
25/04/2024	Reparation fuite avec terrassement	COARRAZE	RUE RAYMOND ARNAUD	
29/04/2024	Reparation casse par un tiers	Arros de nay	rte d oloron	
06/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	Nay	Impasse aygue blanc	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
13/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	asson	chemin Artigaret	
15/05/2024	Reparation casse par un tiers	nay	eloi pareilh	
17/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	asson	chemin brune	
17/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	asson	chemin Artigaret	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
25/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	borderes	rue du moulin	
28/05/2024	Reparation fuite avec terrassement	lestelle	rue marechal ferran	
05/06/2024	Reparation fuite avec terrassement	bruges	rue castera	
07/06/2024	Reparation casse par un tiers	Bordes	rue de l egalite	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
17/06/2024	Reparation fuite avec terrassement	Arbeost	Bourrinquet	
07/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	St abit	rue du bastion	
08/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	St abit	rue du bastion	
09/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	lestelle	impasse du plagnets	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
09/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	Arros de nay	lot despagnet	
25/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	Arros de nay	rue du plantier	
29/07/2024	Reparation fuite avec terrassement	Mirepeix	rte de lourdes	
01/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Capbis	chemin de la montagne	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
04/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	chemin de la soucle	
10/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Coarraze	chemin de la soucle	
13/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin brune	
14/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin brune	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
16/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Capbis	chemin de la montagne	
21/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin brune	
22/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Asson	chemin brune	
23/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Bruges	chemin artigottes	Envoyé en préfecture le 15/09/2026 Reçu en préfecture le 15/09/2026 Publié le ID : 064-216401091-20260914-69_09_26-DE
30/08/2024	Reparation fuite avec terrassement	Benejacq	chemin des barcanous	
12/09/2024	Reparation fuite avec terrassement	Boeil	chemin des coteaux	

Annexe 2 : Synthèse de la qualité de l'eau distribuée

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : BORDES ANGAIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAUDREIX F1, BAUDREIX F2, BAUDREIX F3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3773 personnes sur 2 communes (ANGAIS, BORDES). Le responsable des installations est : « COM COM DU PAYS DE NAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 23 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 3,1 mg/L Valeur maxi : 3,7 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,0583 mg/L Valeur maxi : 0,063 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 15,5 °f Valeur maxi : 16,4 °f	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 14/05/2026
 UOI 064003405

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : NAY OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : AYGUE BLANQUE, AYGUE NEGRE, OUZOM. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 6272 personnes sur 10 communes (ARROS-DE-NAY, ARTHEZ-D'ASSON, ASSON, BALIROS, BOURDETTES, BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, HAUT-DE-BOSDARROS, LESTELLE-BETHARRAM, PARDIES-PIETAT, SAINT-ABIT). Le responsable des installations est : « COM COM DU PAYS DE NAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 32 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 2 mg/L Valeur maxi : 3,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 0,00636 mg/L Valeur maxi : 0,053 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 12,5 °f Valeur maxi : 18,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ADOUCEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SAVEUR-COULEUR	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 14/05/2026

UDI 064000478

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64 016 PAU Cedex



09 69 37 00 33

ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : PLAINE DE NAY

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 14592 personnes sur 13 communes (ASSAT, BAUDREIX, BENEJACQ, BEUSTE, BOÏL-BEZING, BORDERES, COARRAZE, IGON, LAGOS, MIREPEIX, MONTAUT, NAY, SAINT-VINCENT). Le responsable des installations est : « COM COM DU PAYS DE NAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 44 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 5,84 mg/L Valeur maxi : 9,3 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 8 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 180 Valeur maxi : 0 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 0,0573 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 23 Valeur moyenne : 15,4 °f Valeur maxi : 18,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 14/05/2026

UDI 064000470

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64 016 PAU Cedex



09 69 37 00 33

ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LESTELLE BETHARRAM

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PUIS DU GAVE LESTELLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 564 personnes sur 1 commune (LESTELLE-BETHARRAM). Le responsable des installations est : « COM COM DU PAYS DE NAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 8,9 mg/L Valeur maxi : 9,3 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 175 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,06 mg/L Valeur maxi : 0,06 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ADOUCEUR 	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 13/05/2026

UDI 064000405

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ARBEOST VILLAGE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : MAGOBERT (HOUGARRON). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ARBEOST), soit 24 personnes. Le responsable des installations est : « COM.COM DU PAYS DE NAY ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM.COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,11 mg/L Valeur maxi : 2,11 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 18 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2019 </td></tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.</td><td> Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,16 NFU </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,11 mg/L Valeur maxi : 2,11 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 18 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2019	TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,16 NFU
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 2,11 mg/L Valeur maxi : 2,11 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 18 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2019																
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité																
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,16 NFU																

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000468

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : ARBEOST CUREBERE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par un captage : CUREBERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ARBEOST), soit 30 personnes. Le responsable des installations est : « COM.COM DU PAYS DE NAY ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM.COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023 </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,815 mg/L Valeur maxi : 0,815 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 271 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021 </td></tr> <tr> <th>TURBIDITÉ</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.</td><td> Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,15 NFU </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023	NITRATES	A Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,815 mg/L Valeur maxi : 0,815 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 271 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021	TURBIDITÉ	A Très bonne qualité	Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,15 NFU
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023																
NITRATES	A Très bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,815 mg/L Valeur maxi : 0,815 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 271 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021																
TURBIDITÉ	A Très bonne qualité																
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur maxi : 0,15 NFU																

Quelques conseils	
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
TEMPÉRATURE 	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.	
DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 17,3 °f Valeur maxi : 17,3 °f

Édité le 08/05/2024

UDI 065000891

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : ARBEOST BOURINQUET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par un captage : CASTEROT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement. Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ARBEOST), soit 10 personnes. Le responsable des installations est : « COM.COM DU PAYS DE NAY ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM.COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 91 % Valeur maxi : 4 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023
NITRATES	A Très bonne qualité Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,31 mg/L Valeur maxi : 3,31 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Très bonne qualité

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES								
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée. TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures). ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.	<table> <tr> <th>ALUMINIUM</th><th>Pas de données disponibles</th></tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.</td><td></td></tr> <tr> <th>DURETÉ</th><th>Eau dure</th></tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td><td>Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 20,2 °f</td></tr> </table>	ALUMINIUM	Pas de données disponibles	Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.		DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 20,2 °f
ALUMINIUM	Pas de données disponibles								
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.									
DURETÉ	Eau dure								
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 20,2 °f Valeur maxi : 20,2 °f								

Édité le 08/05/2024

UDI 065000469

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.



ZONE DE DISTRIBUTION : FERRIERES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : -

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE DES BOURDAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4 communes (ARBEOST, ASSON, FERRIERES, LOUVIE-SOUBIRON), soit 103 personnes. Le responsable des installations est : « COM.COM DU PAYS DE NAY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COM.COM DU PAYS DE NAY » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2022, 2023

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 1,58 mg/L

Valeur maxi : 1,8 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 272

Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension.

Nombre de prélèvements : 7

Valeur maxi : 0,64 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgrammes/L.

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 13,7 °f

Valeur maxi : 14,8 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/05/2024

UDI 065000590

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

Annexe 3 : Facture de 120 m³



CCPN - Service Eau et Assainissement
250 rue Monplaisir - 64800 BENEJACQ
Tél : 05.59.61.11.82
SIRET : 24640175600126

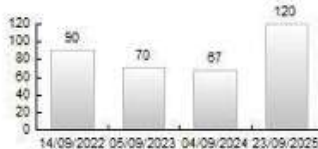
Service Client :
Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h00/14h00 - 17h00
Service Astreinte : 05.59.61.11.82 (Tapez 2)
Le soir après 17h00, le Week-end et jours
Fériés.
Mail : accueil.seapan@paysdenay.fr
<https://portailabonnes.paysdenay.fr>

La lettre d'information est consultable sur
www.paysdenay.fr

- Vérifiez votre échéancier 2026, pour toute
modification nous appeler

- Pensez à protéger votre compteur du gel

Historique de consommation



Contrôler l'index de votre compteur permet de détecter
les fuites et de surveiller votre consommation.

Référence à
rappeler

N° du contrat :
Clé de sécurité

Adresse du
lieu desservi :

SGC DE NAY
8BIS, COURS PASTEUR
BP41
64800 NAY

MME XXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXX
64800 XXXXXXXX

Facture réelle n° 2025-EA-00-15401 du 28/10/2025

Eau et Assainissement

Période de consommation du 04/09/2024 au 23/09/2025

Abonnement du 01/01/2025 au 31/12/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnements) : 0,00404 €

	Montants
Abonnement	128,86
Consommation	484,74

Total de la facture	613,60
Prélèvements et avances à déduire	-350,00

Somme prélevée le 20/11/2025 263,60 €

EAU CC PAYS DE NAY
Exercice : 2025/0
N° facture : 15401 0
Montant : 263,60 euros

Date de prélèvement : 20/11/2025

Mandat de prélèvement SEPA :
ICS :
RUM
BIC :
IBAN

Prélèvements	
20/11/2025	263,60
Échéancier	
15/01/2026	40,00
10/03/2026	40,00
10/05/2026	40,00
10/07/2026	40,00
10/09/2026	40,00
10/02/2026	40,00
10/04/2026	40,00
10/06/2026	40,00
10/08/2026	40,00
10/10/2026	40,00

CECI EST UN TALON DE PRELEVEMENT

NE PAS REGLER

###

Facture réelle n° 2025-EA-00-15401 du 28/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
5118005385001	G14BA035353V	15	23/09/2025	R	985			1105	120
Consommation totale									120

Consommation facturée (m3)

120

Détail de votre facture

Détail de votre facture	Tarif		Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau					232,36	12,79	245,15
Abonnement Eau	01/01/2025	1 x 181 j	181 jours	35,00000	35,00	1,93 (5.5%)	36,93
Abonnement Eau	01/07/2025	1 x 184 j	184 jours	35,00000	35,00	1,93 (5.5%)	36,93
Redevance EAU	01/01/2024		37 m3	1,27000	46,99	2,58 (5.5%)	49,57
Redevance EAU	01/01/2025		83 m3	1,39000	115,37	6,35 (5.5%)	121,72
Collecte des eaux usées					267,66	26,77	294,43
Abonnement Assainissement	01/01/2025	1 x 181 j	181 jours	25,00000	25,00	2,50 (10%)	27,50
Abonnement Assainissement	01/07/2025	1 x 184 j	184 jours	25,00000	25,00	2,50 (10%)	27,50
Redevance Assainissement	01/01/2024		37 m3	1,80000	66,60	6,66 (10%)	73,26
Redevance Assainissement	01/01/2025		83 m3	1,82000	151,06	15,11 (10%)	166,17
Organismes publics					69,60	4,42	74,02
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3	0,07200	8,64	0,48 (5.5%)	9,12
Consommation eau potable (agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3	0,32000	38,40	2,11 (5.5%)	40,51
Prélèvement sur la ressource eau (agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3	0,08000	9,60	0,53 (5.5%)	10,13
Performance des systèmes d'assainissement collectif (agence de l'eau)	01/01/2025		120 m3	0,10800	12,96	1,30 (10%)	14,26
Total de votre facture					569,62	43,98	613,60
Prélèvements et avances à déduire					-325,40	-24,60	-350,00
Montant total à payer					244,22	19,38	263,60

Commentaires

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales par M. P. L. CHOTOT-BACQUÉ, Président de la CCPRN.

MODÈS DE PAIEMENT

- En Prélèvement automatique à l'échéance ou Mensuel (pour régler les factures suivantes) : remplir le formulaire correspondant disponible au bureau du Service Eau et Assainissement ou le télécharger sur le site internet www.sicapn.fr.

- Par Internet : connectez-vous sur le site www.sicapn.fr ou www.payfig.fr en renseignant les références suivantes :

Identifiant : Collecteur : 020253

Référence : 2025-EA-00-15401

- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : dactyler et signer le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Ne modifier jamais le montant du TIP. Si la mention « JOIGNRE UN RIB » figure dans la partie supérieure gauche du TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, fournissez, pas de zéro, un RIB, RCP, RICE ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agglutiner et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement au moyen de l'enveloppe jointe, attachée au tarif lettre, en prenant garde de bien faire apparaître l'adresse du centre d'encaissement dans la fenêtre.

- Par chèque bancaire ou postal : envoyer votre paiement au centre d'encaissement des Finances Publiques à l'aide de l'enveloppe retour jointe, attachée au tarif en vigueur. Votre règlement doit être libellé à l'ordre du Trésor Public. Ne modifier jamais le montant du TIP. Joindre obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque, sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agglutiner, ne joindre aucun autre document à votre règlement.

- Par Virement : sur le compte de la Trésorerie de Nay : FR57 3000 1006 2206 4500 0000 056/BIC : BDFEFP33PCT. Préciser dans la zone « Objet libellé » : « Eau - CCPRN » puis le n° de la facture indiquée au recto.

RENSEIGNEMENTS/RECLAMATIONS

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre facture ou une réclamation, à formuler, adressez-vous au SEAP/N dont les coordonnées et horaires d'ouverture figure au recto.

- En cas de difficultés de paiement de cette facture, vous devez vous adresser dans les meilleurs délais à la Trésorerie de Nay, 8 bis Cours Pasteur BP 41, 64800 NAY. Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

VOIES DE RECOURS

Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant le Tribunal d'Instance (ou de Tribunal de Grande Instance, au-delà de 10000€).

Annexe 4 : Détail des interventions effectuées sur les ouvrages

Un programme de réhabilitation des ouvrages a été initié en 2018 avec le Cabinet Merlin comme maître d'œuvre afin de pouvoir lancer ce programme de travaux en 2020 pour une durée totale de 4 ans.

Cela correspond à un investissement global de 1 400 000 € HT pour 5 ouvrages principaux (Coarraz Bas service, Sarramayou, Asson Capbern, Arros de Nay et Ville de Nay).

Ce programme de travaux se poursuit sur l'exercice 2022-2023, pour des raisons budgétaires et de priorités sur d'autres travaux.

En 2023, travaux terminés sur réservoirs Sarramayou.

En 2024, le réservoir de Sargaillouse a été réhabilité avec la mise en œuvre d'une vanne altimétrique.

Annexe 5 : Travaux réalisés pendant l'exercice 2024

Travaux de renouvellement des canalisations AEP																
Année 2024																
Intitulé	Commune	Montant HT	linéaire total	PE 40 ou 50	PVC 63	PVC 90	PVC 110	PVC 125	PVC 140	FONTE 150	PVC 160	PE 200mm	PVC 200	FONTE 200	Nombre de brcht	linéaire Brcht
Route de Capbis (zone 2)	Capbis	67 000	350			350									4	40
Rue pesquitou + des moulins	Borderes	54 770	215		75		140								12	95
rue traversière	Borderes	32 000	230		230										9	45
rues Houn de la Moule + des moulins	Borderes	120 360	605		460		145								25	125
chemin de Capbat	Borderes	53 600	290						290						11	56
Rue du Centre	Mirepeix	114 240	415		205		210								30	180
Pont de Lombé et rue des Bruyères	Bénéjacq	32 800	245				245								5	30
Rue de l'égalité	BORDES	21 500	250				250								18	90
Rue de Diane	Baudreix	19 800	85		85										1	12
Place Saint Roch	NAY	20 675	90	90											5	25
Rue Henri IV	Bénéjacq	69 160	270		270										15	90
Sully et clémenceau	Bénéjacq	67 120	150		70		80								12	72
Route de Bruges RD 35	Mifaget	41 370	145				145								5	20
Transit Mouscle	Montaut/Coarraz	97 000	500										500		2	16
Transit Mouscle	Montaut/Coarraz	318 000	1 850		0						700	400	1 850		7	74
TOTAL RENOUVELLEMENT		1 129 395	5 690	90	1 395	350	1 215	0	290	0	700	400	2 350	0	161	970
TOTAL ABANDON		0	0													
	total brcht	265 650														
	total cana	863 745														

Annexe 6 : Note d'information de l'Agence de l'Eau « EAU Grand Sud-Ouest »

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

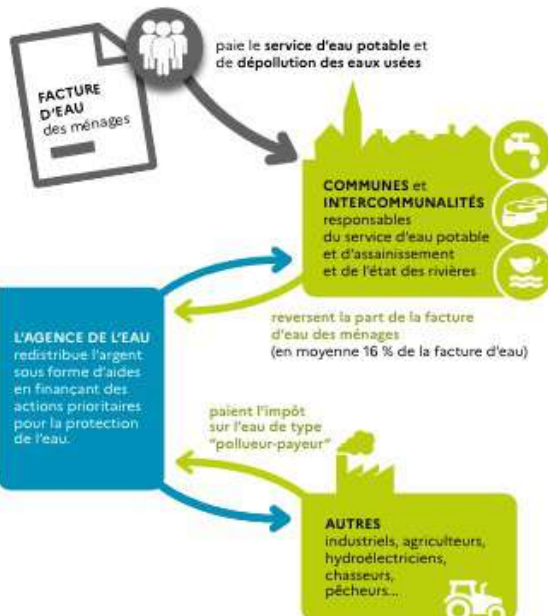
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont **2,38€ TTC/m³** pour l'eau potable et **2,37 € TTC/m³** pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2026

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformer-redevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPULSION



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istocphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr



LES
AGENCES
DE L'EAU